

BELLE ET HEUREUSE ANNÉE 2019



Association des Riverains et Amis du VYF

Vaularon (2000), Yvette (1998), Frileuse (1982)

VYF : novembre 2005

Site : vyf-asso.com

Assemblée Générale du 02 Février 2019

Déroulement de l'Assemblée Générale



Yvette, Université, 2018 photo P. Farret

- Renouvellement des membres du Conseil,
- Rapport financier,
- Rappel des objectifs 2018,
- Rapport moral et bilan des activités 2018, présentation des actualités,
- Objectifs 2019.

Conseil d'administration 2018

Présidente

Danielle Farret

Secrétaire

André Loie

Trésorier / Vice-président

Michel Bignard

Membre du Bureau/Collectif

Danielle Courteau

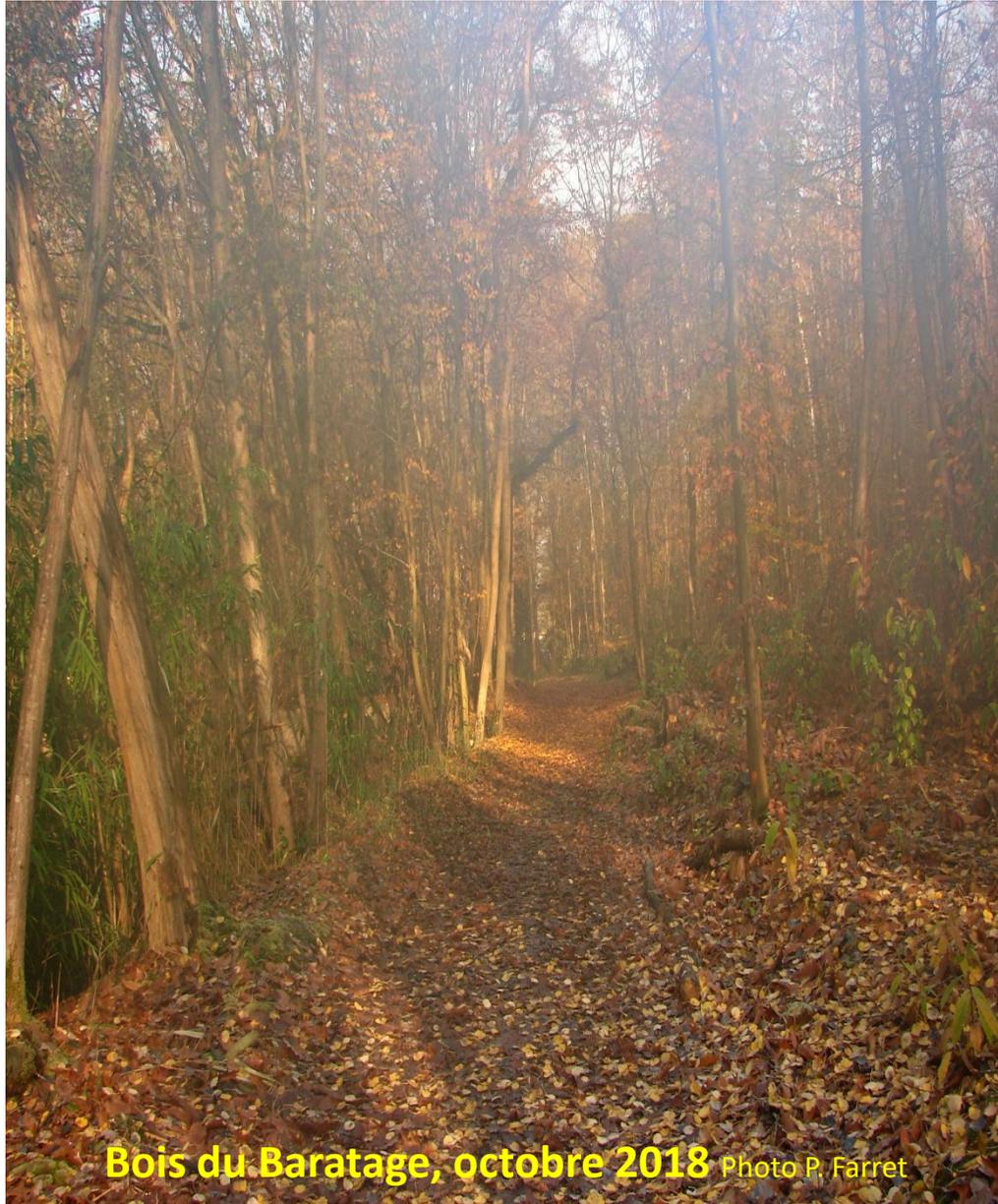
Informatique/Communication

Antoine Sotty

Photographe

Pierre Farret

Bureau Sortant



Bois du Baratage, octobre 2018 Photo P. Farret

Le conseil est renouvelé chaque année par moitié.

L'Association est dirigée par un conseil de 5 à 10 membres [...] ils sont élus pour deux années par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles.

Membres rééligibles :

- Danielle Farret
- André Loi

Nouveaux membres volontaires :

- Sylviane Vlachos
- ???

Vote :

Rapport financier

Michel Bignard



Compte d'exploitation 2018

Recettes

Cotisations 2018 : 650.00e

Total des recettes 2018 : 650.00e

Charges

Assurance : 100.92e
Adhésions : - ENE 30.00 e
- UASPS (IDFE-FNE) 80.00e
Frais de tenue de compte : 26.40e
Imprimerie (tracts) : 168 .00e
Bureautique encre : 105.00e
Site : 0
Obsèques : 100.00e
Avance assurance Macif 2019 : 29.22e

Total des dépenses 639.54e
Versement Livret Epargne : 200.00e

Total 839.54e

Avoir 2018

Actif

Compte chèque 2018 :	65.77e
----------------------	--------

Livret A Caisse épargne :	1834.07 ^e + 200 ^e :	2034.07e
Intérêts capitalisés 2018 :		15.01 e

Total livret :	2049.08e
----------------	----------

Total :	2114.85 e
---------	-----------

Vote rapport financier



Fonctionnement de VYF

Cadre de Travail

Indépendant, apolitique, pas de subvention, non agréé.

- Essonne, Nature, Environnement, Prés : JP. Moulin,
- UASPS, agréé, Prés : Lionel Champetier,
- Colos, Prés : Harm Smit,
- Collectif des associations de l'Yvette : travaux communs et visites bords de l'Yvette, Ani. C. Guin,
- Amis du PNR. Prés : C. Giobellina,
- Collectif du Moulon. Animatrices : M. Debiesse, M. Aptel-Brunet et E. Louvier.

Motivation et Outils

- Besoins des Habitants,
- Observations de terrain,
- Événements locaux,
- Participation aux rencontres des instances diverses,
- Textes officiels :
 - Directives Européennes,
 - Lois,
 - Règlements,
 - Chartes,
 - SDAGE,
 - SAGE.

Rappel des objectifs 2018



Chevry sous le bassin du Bois Carré oct. 2018

photo : P. Farret

Poursuivre les activités : thèmes

- **Lutte contre les inondations,**
- **Eau potable,**
- **Qualité des eaux de rivières , suite du Contrat de Bassin , réseaux Assainissement et PRGE,**
- **Eaux de ruissellement et mise en place des zones d'expansion du Baratage, Grands Prés,**
- **Dossier plateau de Saclay dans le cadre de VYF et de l'UASPS,**
- **Rencontres du Collectif,**
- **Suivi des projets communaux Bures, Gometz-le-Châtel, Gif, les Ulis,**
- **Rencontre avec le SIAHVY**

Bilan d'activités VYF 2018

Assemblée Générale : 27-01- ;

Rencontres Conseil d'Administration

09-01- ; 06-02- ; 14-03- ; 26-04- ; 22-05- ; 26-06- ; 9-10- ; 8-11- ; 14-12- ;

Rencontres du Collectif de la Vallée de l'Yvette

08-01- ; 15-02- ; 12-03- ; 21-04- ; 02-05- ; 13-06- ; 26-09- ; 6-10- ; 7-11- ; 13-12- ;

Rencontre du Collectif avec Monsieur le Sous Préfet : 06-03- ;

Rencontre PNR : 24-04- ;

Rencontres avec les associations :

- Amis du Parc : 9-6- ;
- ASEOR : 18-01- ;
- ENE : 07-02- ; AG : 24-03- ;
- UASPS et COLOS : 09-02- ; 30-05- ; 8-10- ; 13-11- ; 18-12- ;
- VAB : 3-02- ;
- ABON : 13-02- ;

Rencontres et visites avec :

- Élus de Bures, Gometz-le-Châtel, Gif, SIAHVY : 18-06- ;
- EPAPS : 05-02- ; 13-02 ; 03-05 ; 16-05- ; 12-06 ; 20-06- ; 26-6- ; 18-09- ; 12-11- ;
- Gometz le Châtel : 27-01- ; 15-5 ; 17-05- ; PLU : 10-10- ; 16-10- ;
- Les Ulis : 11-12- ;
- Attaché de Monsieur Villani Député : 9-08- ;
- SUEZ : Rencontres multiples sur le terrain,
- Enseignement Université Bures /Orsay : Master Écologie, Biodiversité et Evolution Dossier Ingénierie et Services Écologiques, 9-11- ; 21-12- ;

Participation aux travaux, deuxième année de Master Ecologie, Biodiversité. Florence Hulot, Maître de conférences Université Paris-sud ESE Université d'Orsay/Bures. Années 2018/2019

Sujet bibliographique

Stratégie et mise en place d'un Schéma Directeur des Eaux Pluviales et de Ruissellement sur un Bassin Versant en tenant compte de l'imperméabilisation des sols (urbanisation des villes et des villages), et les envois des eaux des zones rurales.

Ce travail devra tenir compte des obligations Européennes, Législatives et Réglementaires Françaises, de la géologie des sites, de l'hydrologie, de l'écologie, des modifications climatiques, de la santé humaine, de l'aspect financier....

Faire des propositions très factuelles, concrètes, adaptables et reproductibles.

Bilan d'activités VYF 2018 (suite)

Autres rencontres formelles

- **Bures, Conseil Municipal** : 12-02- ; 25-6- ; 24-09- 10-12- ;
 - **PLU : Enquête publique** : 03-04- ; 29-05- ; avis université : 18-12- ;
 - **Plan C de Sauvegarde** : 17-12-
 - **Réunion Bures : SDR** : 5-09- ; 2-10- ; 18-10- ; 18-12- ; Route de Gometz : 24-09- ; ENS : 5-11- ; visite de terrain PCS : 21-11- ;
- **Terre et Cité** : 20-11
- **CPS** : 25-01- ; 27-03- ; 27-6- ; 28-11- ;
- **SIAHVY** :
 - C. Syndical : 31-01- ; 28-03- ; 27-6- ; 11-10- ; 20-12- ;
 - Baratage : 20-09-,
 - Renaturation Yvette/Université : 1-10- ;
 - Rapport annuel, prix de l'eau : 25-06- ;
 - Journée Technique du SIAHVY : 21-06- ;
 - Rencontre des Associations Collectif : 06-06- ;
- **SMAGER** : Contacts téléphoniques

Participation

- Guide de la Ville : rédaction d'une fiche d'information.
- **Alertes orages, inondation aide aux habitants** : janvier et 10-11-12 juin.
- **Anomalies qualitatives sur l'Yvette et le Vaularon.**
+++.
- **Rôle d'aide auprès des concitoyens**, nombreuses rencontres sur Bures, Chevry et Gometz.

Abréviations :

ASEOR : Association pour la Sauvegarde de l'Environnement d'ORsay

CPS : Communauté d'agglomération *Paris-Saclay*

COLOS : Collectif OIN Saclay

DDEA ou DDT : Direction Départementale des Territoires,

EPAPS : Établissement Public d'Aménagement Paris Saclay,

ENE : Essonne Nature Environnement,

PLU : Plan Local d'Urbanisme,

PNR : Parc Naturel Régional des Yvelines,

PPRi : Plan de prévention des risques naturels d'inondation,

PRGE : Plan de restauration et de gestion écologique de l'Yvette et de ses affluents

SIAHVY : Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette,

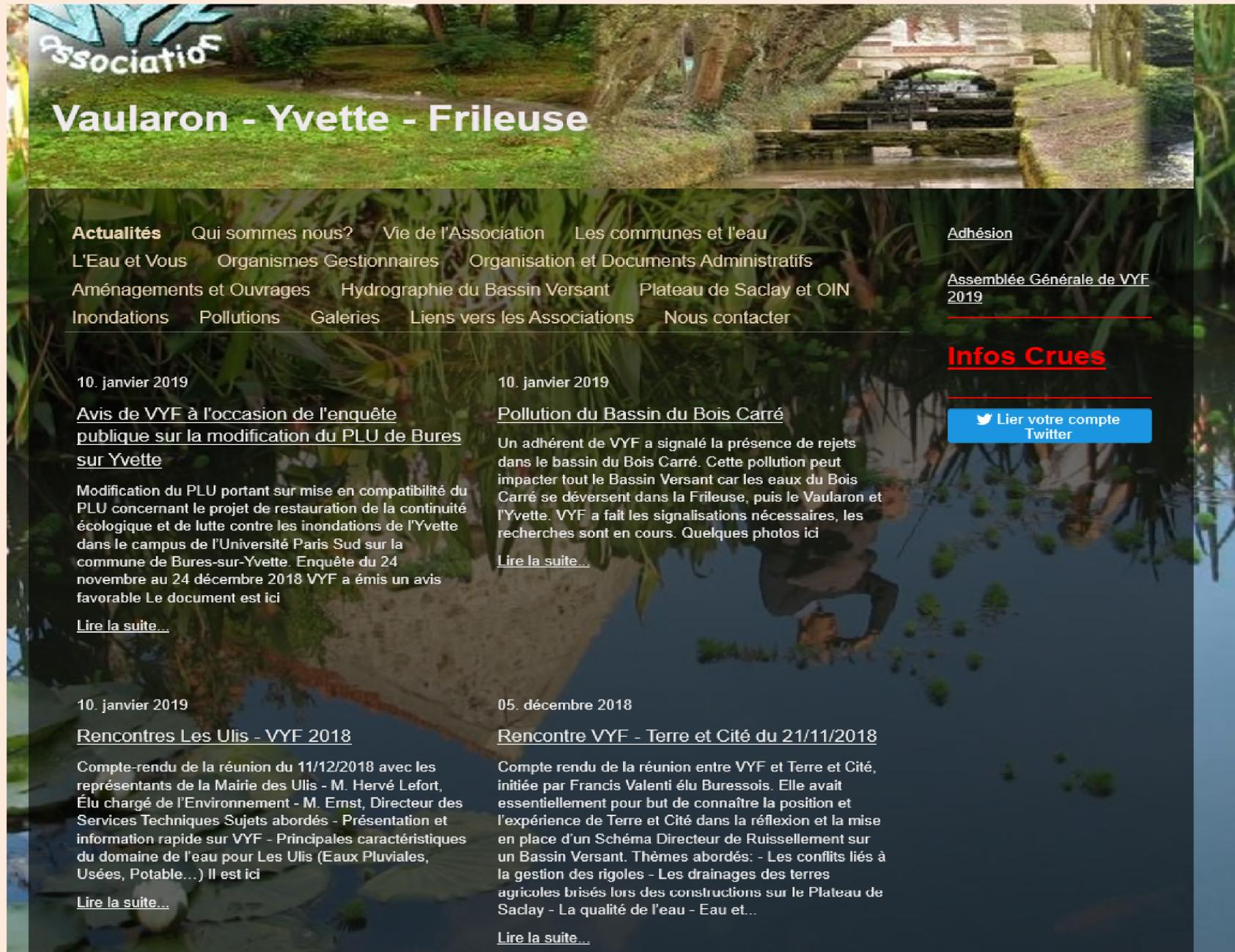
SYB : Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre

SDR : Schéma Directeur de Ruissellement

UASPS : Union des Associations du Plateau de Saclay et des vallées limitrophes,

VAB : Vivre à Bures.

Gestion du Site : Antoine Sotty, vyf-asso.com



Association

Vaularon - Yvette - Frileuse

Actualités Qui sommes nous? Vie de l'Association Les communes et l'eau L'Eau et Vous Organismes Gestionnaires Organisation et Documents Administratifs Aménagements et Ouvrages Hydrographie du Bassin Versant Plateau de Saclay et OIN Inondations Pollutions Galeries Liens vers les Associations Nous contacter

Adhésion

Assemblée Générale de VYF 2019

Infos Crues

[Lier votre compte Twitter](#)

10. janvier 2019

[Avis de VYF à l'occasion de l'enquête publique sur la modification du PLU de Bures sur Yvette](#)

Modification du PLU portant sur mise en compatibilité du PLU concernant le projet de restauration de la continuité écologique et de lutte contre les inondations de l'Yvette dans le campus de l'Université Paris Sud sur la commune de Bures-sur-Yvette. Enquête du 24 novembre au 24 décembre 2018 VYF a émis un avis favorable Le document est ici

[Lire la suite...](#)

10. janvier 2019

[Pollution du Bassin du Bois Carré](#)

Un adhérent de VYF a signalé la présence de rejets dans le bassin du Bois Carré. Cette pollution peut impacter tout le Bassin Versant car les eaux du Bois Carré se déversent dans la Frileuse, puis le Vaularon et l'Yvette. VYF a fait les signalisations nécessaires, les recherches sont en cours. Quelques photos ici

[Lire la suite...](#)

10. janvier 2019

[Rencontres Les Ulis - VYF 2018](#)

Compte-rendu de la réunion du 11/12/2018 avec les représentants de la Mairie des Ulis - M. Hervé Lefort, Élu chargé de l'Environnement - M. Ernst, Directeur des Services Techniques Sujets abordés - Présentation et information rapide sur VYF - Principales caractéristiques du domaine de l'eau pour Les Ulis (Eaux Pluviales, Usées, Potable...) Il est ici

[Lire la suite...](#)

05. décembre 2018

[Rencontre VYF - Terre et Cité du 21/11/2018](#)

Compte rendu de la réunion entre VYF et Terre et Cité, initiée par Francis Valenti élu Buressois. Elle avait essentiellement pour but de connaître la position et l'expérience de Terre et Cité dans la réflexion et la mise en place d'un Schéma Directeur de Ruissellement sur un Bassin Versant. Thèmes abordés: - Les conflits liés à la gestion des rigoles - Les drainages des terres agricoles brisés lors des constructions sur le Plateau de Saclay - La qualité de l'eau - Eau et...

[Lire la suite...](#)

Vote bilan d'activité



Yvette, Université Bures/Orsay, juin 2018 photo P. Farret

Collectif des Associations de l'Yvette

Récapitulatif des actions du collectif en 2018

- **8 réunions** (08/01 - 15/02 – 12/04 – 02/05 – 13/06 – 26/09 07/11 avec A. Bodin – 13/12)

Thèmes abordés :

- Zone de la Prairie de Villebon et son projet de ISDI,
- PRGE (TY-V 04, faculté et 9 Arpents) (TY-V 03, rus des paradis et Rouillon, Yvette entre Champlan et Longjumeau,
- PAPI d'intension,
- Analyse des crues du 21 et 22/01 et du 12 et 13 /06,
- Système d'alerte du SIAHVY,
- Relation avec le SIAHVY,
- Problème des ragondins,
- Préparation des courriers aux Préfet/ Sous-préfet, au SIAHVY et préparation des réunions,
- Classement des cours d'eau,
- Organisation des visites de terrain,
- Projet de livre «l'Essonne et l'eau ».

- **2 Visites de terrain :**

La Mérantaise (du château d'Ors à Gif sur Yvette : le 21 avril),

La Bièvre (de Bièvre à Verrière le Buisson : le 15 septembre).

- **Courriers :**

Avis et demande de concertation sur la zone de la Prairie aux ministre de l'environnement, députés, CD91, maires et délégués au SIAHVY de la CPS, Préfet et Sous-préfet (23 juin),

Lettre au SIAHVY demandant une réunion d'information sur le PRGE et la modélisation des crues,

Lettre aux Préfet et Sous-préfet demandant de réétudier le projet de la zone de la Prairie (28 septembre).

- **Rencontres : Sous-préfet et DDT (6 mars)**

Thèmes : - Statut des différents cours d'eau,

- PAPI Orge-Yvette,
- Assainissement et contrat de bassin,
- Problème des tronçons canalisés de l'Yvette (Longjumeau) SIAHVY (6 juin),
- faits marquants 2017 et perspectives 2018,
- Zone de la Prairie de Villebon,
- Schéma Directeur de Ruissellement et application,

- Sous-préfecture (14 mai et 3 juillet) : **participation au classement des rigoles du plateau de Saclay**

- **Présentation des informations factuelles sur la Prairie de Villebon (réunion publique Palaiseau le 1^{er} juin).**

- **Participation à l'enquête publique du PLU modifié de Bures sur Yvette (décembre).**

Projet de livre « L'Essonne et l'eau »



Marais de Montauger



Journée des présidents – Montauger, le 24 -11 – 2018

L'ouvrage proposé

Pourquoi cet ouvrage: Les inondations à répétition.
La cause n'est pas uniquement le changement climatique .

L'eau est une thématique fédératrice. Elle ne connaît pas les frontières administratives. Sa gestion n'est pertinente qu'à l'échelle du bassin versant

l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger et traiter comme tel

Son objectif : mettre en exergue l'apport des associations aux différentes problématiques liées à l'eau.



Conclusion de l'ouvrage

- Elle devra synthétiser les attentes des associations et leur apport à la problématique de l'eau
- Les incohérences entre les différentes législations et la réalité du terrain pourront être mises en évidence à l'aide des exemples vécus par les associations
- Elle mettra en évidence le rôle indispensable des associations dans le débat démocratique

Nous comptons sur votre participation. Indiquez dès aujourd'hui le ou les thèmes auxquels vous souhaitez apporter votre contribution



Pluviométrie, Bures.

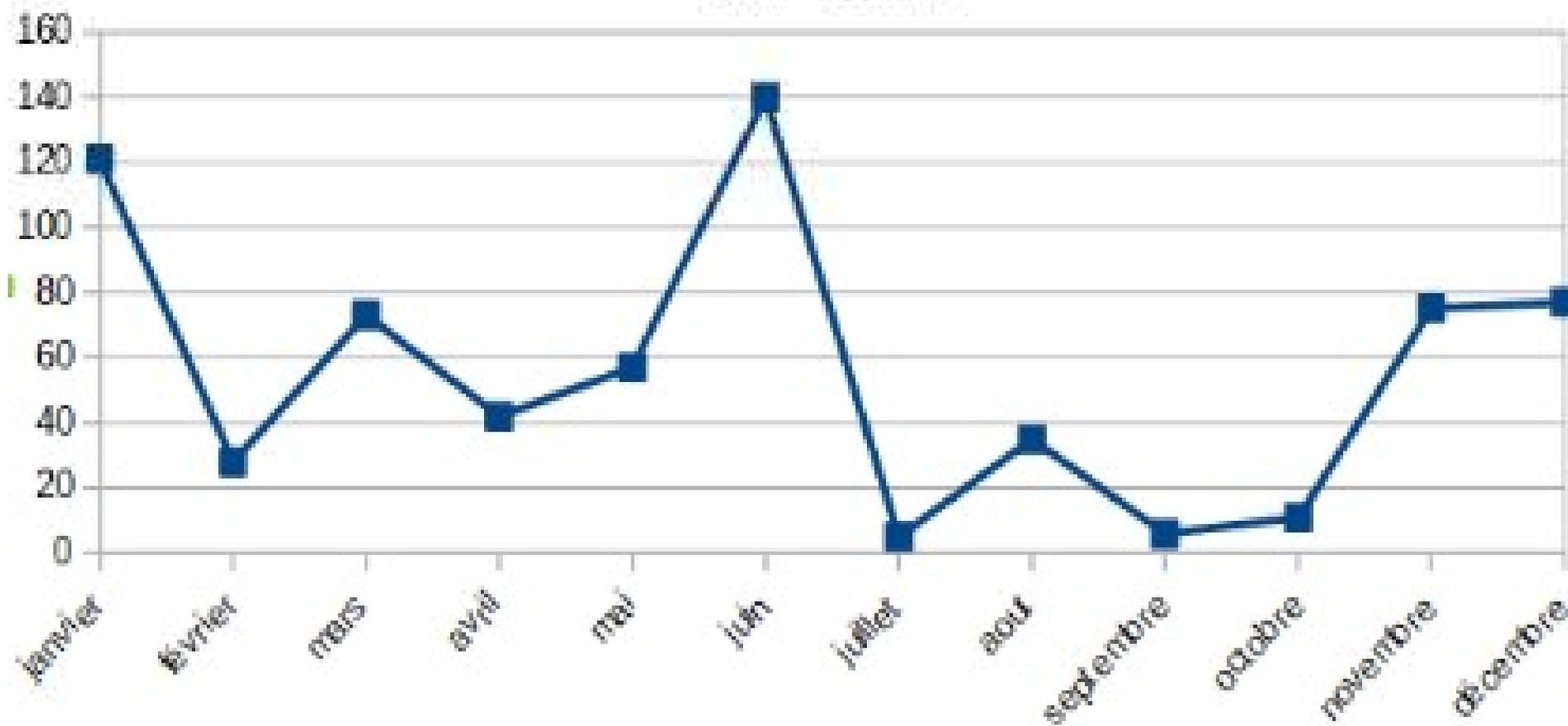


Chemin de Frileuse vers le plateau de Chevry, 22-01-2019 photo P. Farret

Pluviométrie Bures/ station Vaularon P. Farret

Pluviométrie 2018

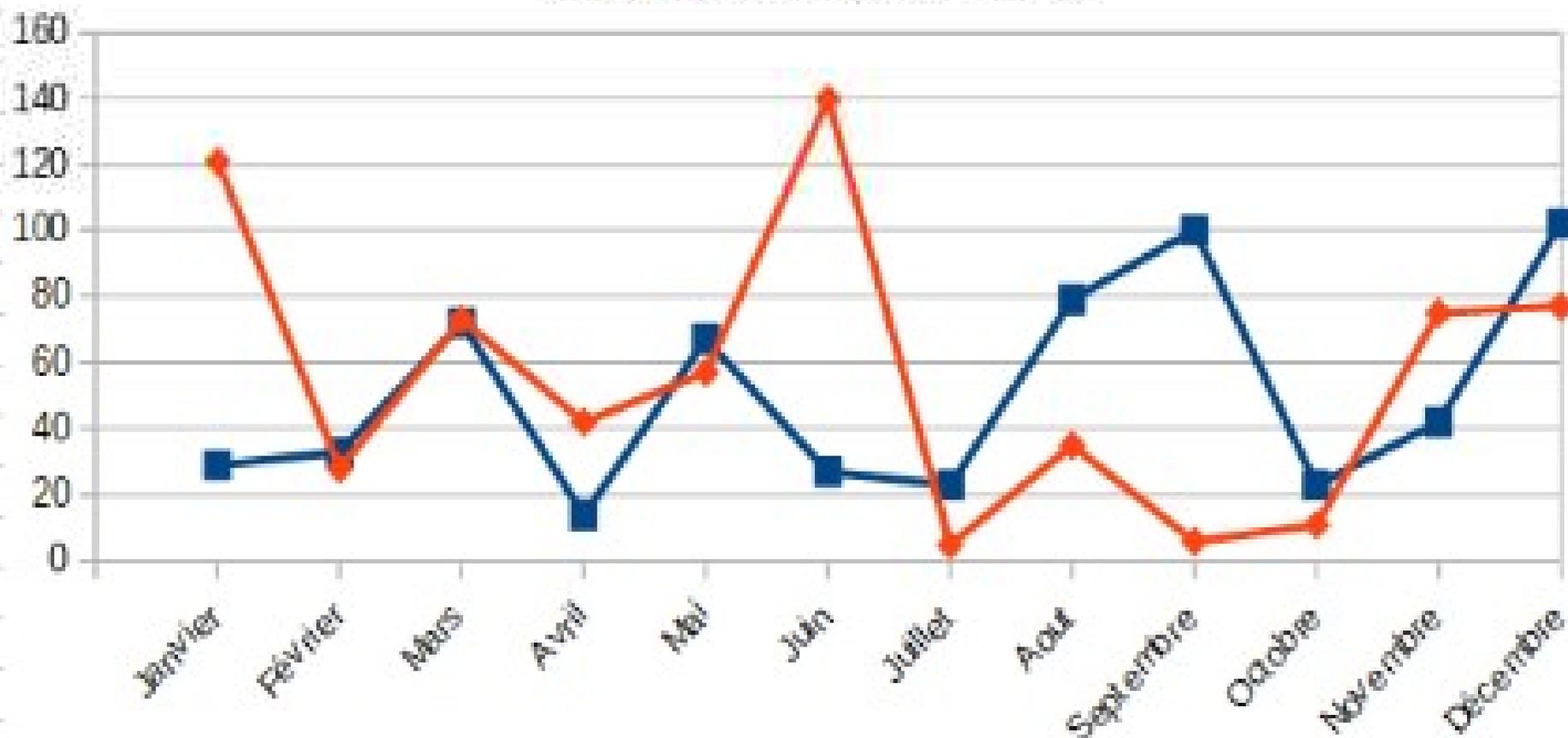
Total - 670mm



Pluviométrie Bures/ station Vaularon P. Farret années 2017/2018

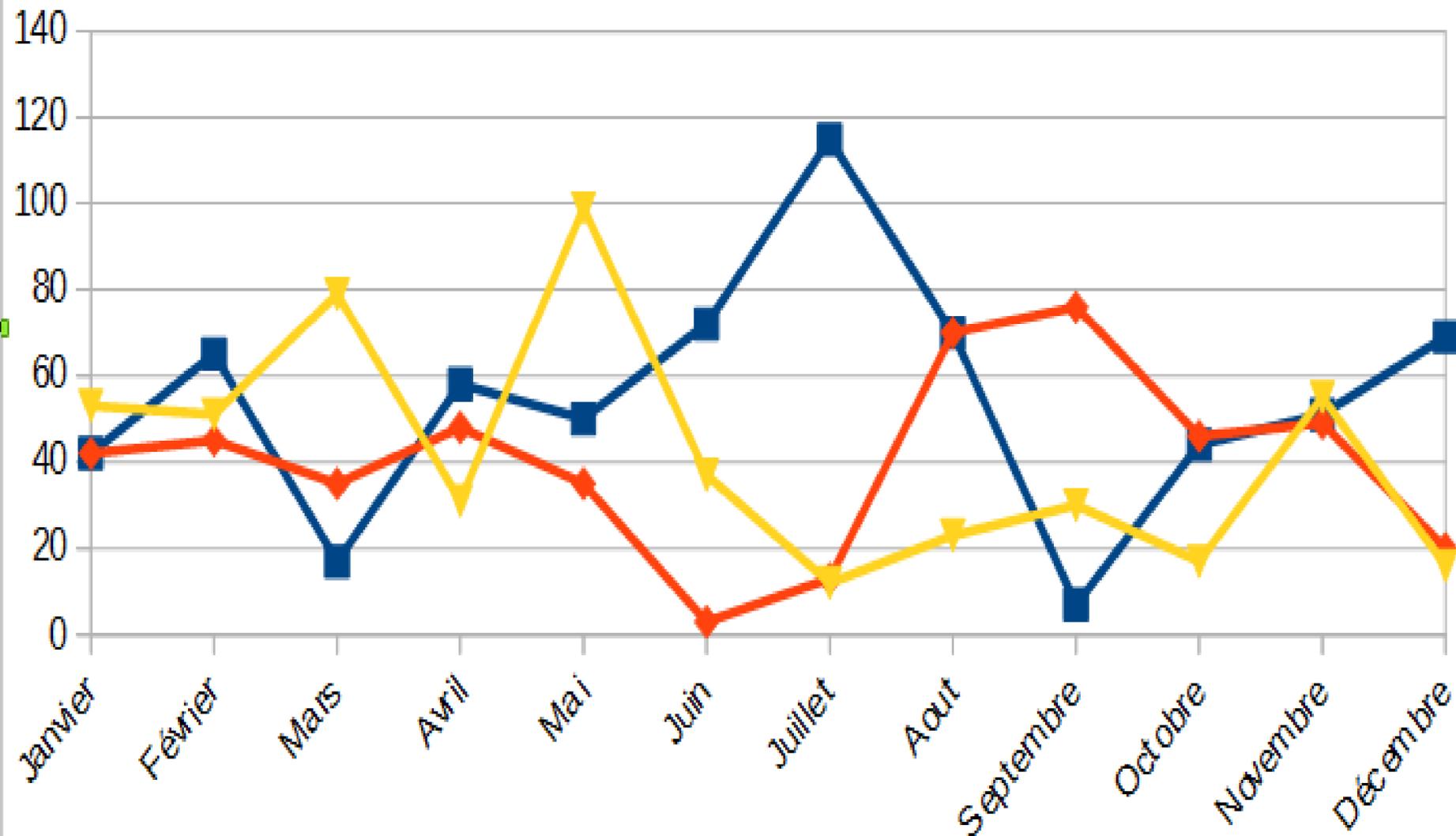
2017 - Bleu Total - 588mm - 2018 - Rouge Total - 670mm

Total Pluviométrie 2017 - 2018



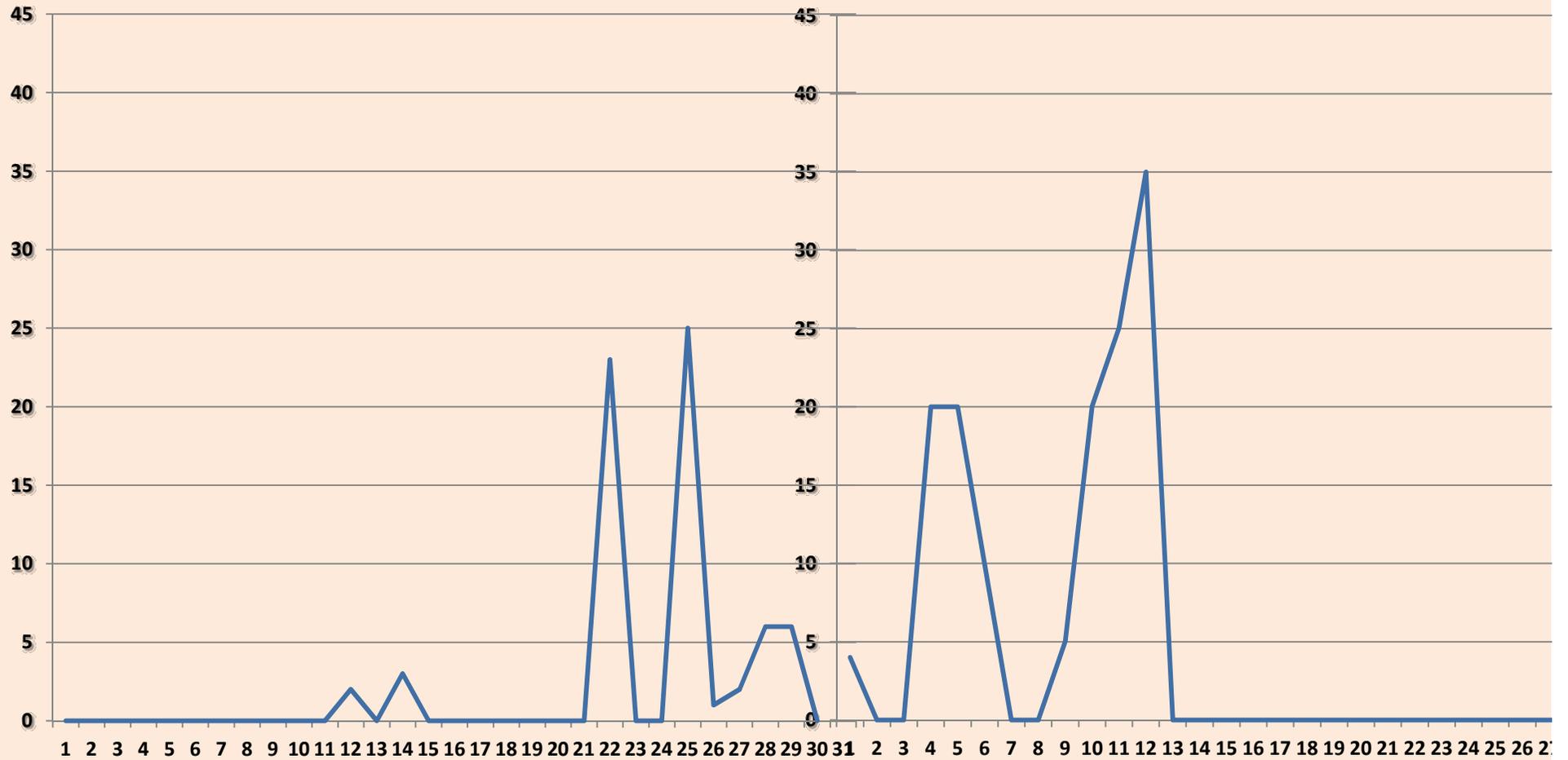
Pluviométrie

2014 Bleu 660mm ; 2015 Rouge 482mm ; 2016 Jaune 503mm



Pluviométrie, 2018, Bures/ station Vaularon P. Farret

Mai : 63mm / Juin : 140mm



1) Eaux de Pluie et Inondations, juin 2018

**Présentation des
Événements des
10-11-12 juin 2018**

**Actions de lutte
proposées au
niveau**

- National
- Bassin Versant
- Communal

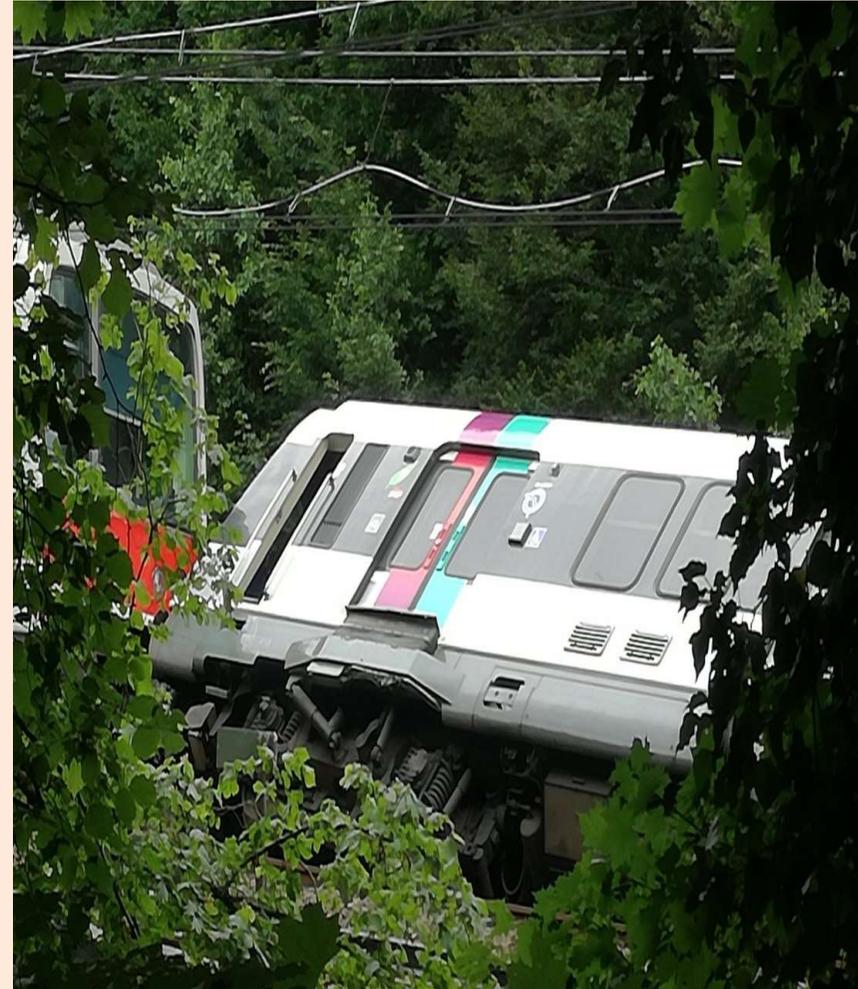


Bassin d'Armand, 12 juin 2018, P-Farret

Événements des 10-11-12 juin 2018

Presse : « L'Yvette sous surveillance accrue,

- Des routes coupées et bloquées, des lignes de bus déviées, la ligne du RER B ruinée à Chevreuse, des habitations inondées, le département subit de gros dégâts après les fortes pluies. L'Yvette menace de déborder et réveille le spectre des crues de juin 2016 ».



Un train déraille à Courcelles-sur-Yvette suite à un glissement de terrain dû à de fortes précipitations

- « Les événements des 10-12 juin 2018 montrent un événement climatique nouveau pour la région, à savoir un événement **SUD/NORD et non OUEST/EST** comme en 2016, ce qui est de nature à modifier l'approche de mesures de protection à avoir (**SIAHVY, CR du 18 juin 2018**) ».



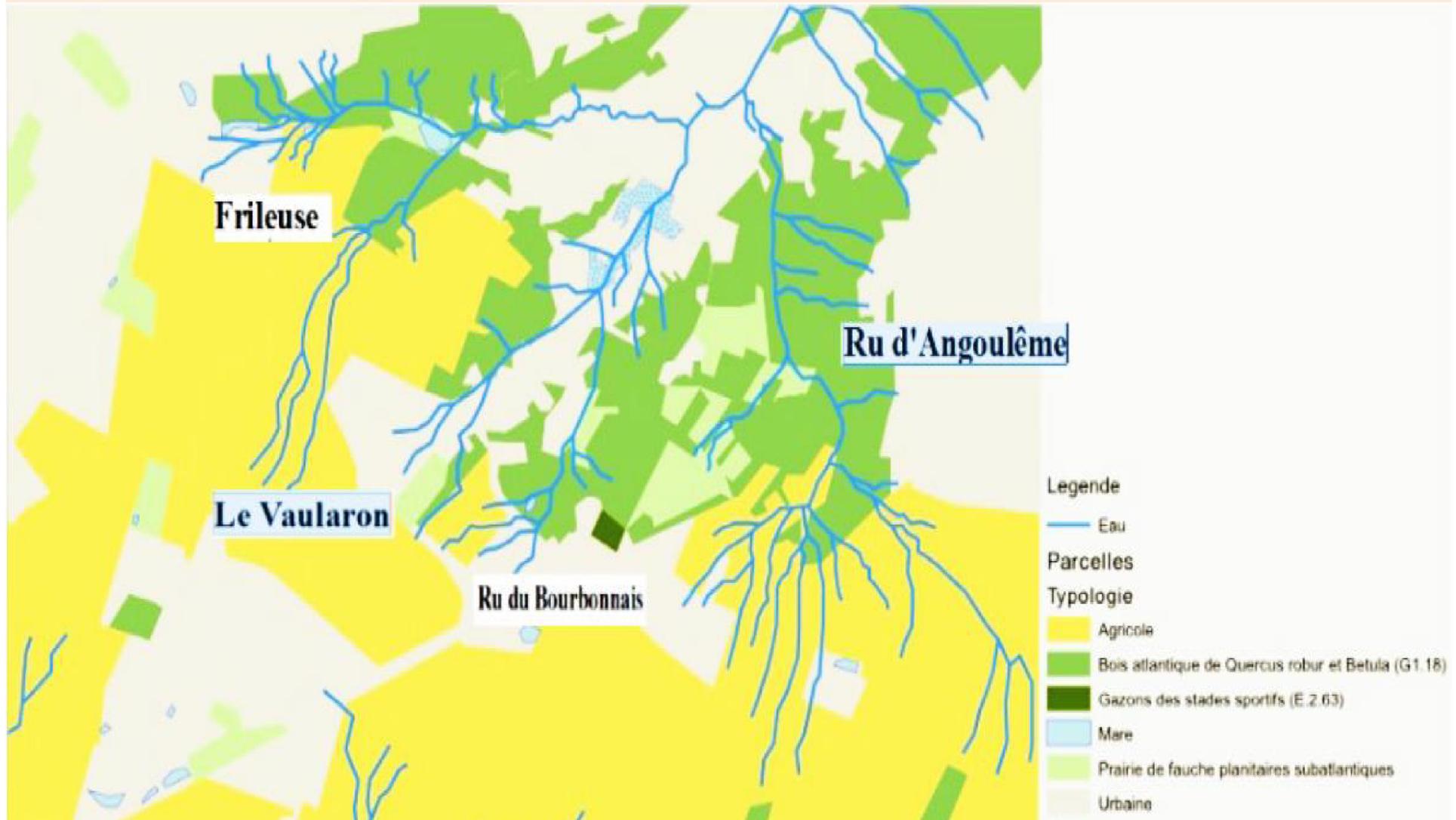
L'autoroute A6, inondée, a été coupée à la circulation ce dimanche soir.

Source : Essonne Info newsletter mardi 8 janvier 2019.



Le réseau hydrographique de l'Yvette en Essonne

Cartographie du réseau hydrographique du Bassin versant du Vaularon



Historique des Événements



Bulletin d'informations n°4

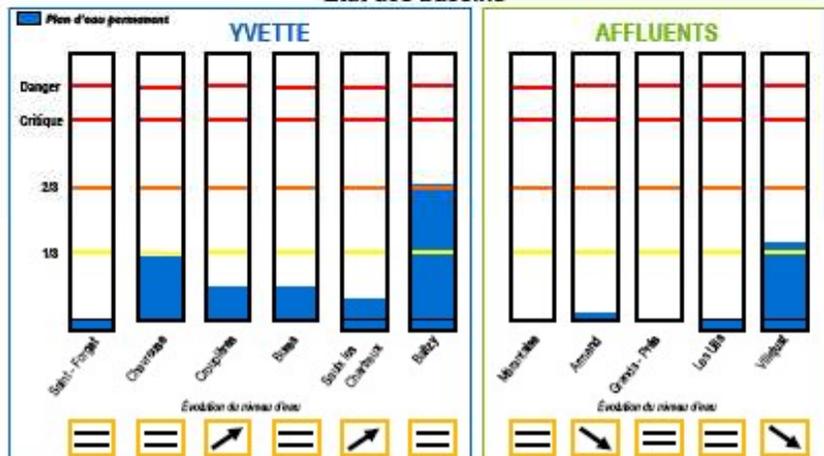
Etat de l'Yvette et de ses affluents le 10/06/2018 à 21:30



Les stations de jaugeage nous permettent de surveiller en continu les hauteurs d'eau de la rivière et d'agir en conséquence.

*Stations de jaugeage prévu 3ème trimestre 2018

Etat des bassins*



*Carte de l'emplacement des bassins et des hauteurs d'eau sur le territoire du SIAHVY au verso du bulletin.

Cumul précipitations et prévisions météorologiques

Nom de la station (Pluviomètre)	Cumul journalier	Cumul mensuel	Dimanche*	Lundi*	Mardi*	Mercredi*	Judi*	Vendredi*
Treppe	4,1 mm	22,4 mm	1,6 mm	43,4 mm	9,3 mm	0 mm	0,2 mm	0,3 mm
Tousus le Noble	7,1 mm	32,5 mm	1,6 mm	43,8 mm	8,6 mm	0 mm	0,2 mm	0,2 mm
Orly	19,2 mm	57,5 mm	1,5 mm	45,1 mm	5,6 mm	0 mm	0,5 mm	0,7 mm

* Les prévisions via ce bulletin d'informations ne constituent que des estimations. (Source: HydroMétéo)

L'Île de France est actuellement en vigilance Orange par Météo-France, pour des phénomènes d'orage. De la pluie est prévue cette nuit à partir de 23h00, elle devrait durer toute la journée de lundi. Cette nuit 10 à 15 mm sont attendus.

Le SIAHVY est mobilisé pour surveiller l'évènement et vous conseille d'être vigilant.

En cas d'urgence, veuillez contacter l'astreinte du SIAHVY

01 69 31 72 10

Prochaine bulletin d'information le lundi 11 juin à 9h30 sauf évènement particulier



Bulletin d'informations n°5

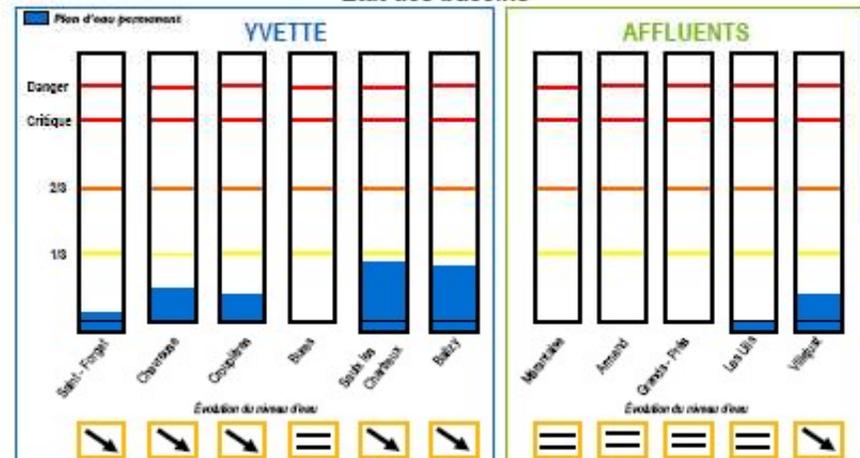
Etat de l'Yvette et de ses affluents le 11/06/2018 à 9:30



Les stations de jaugeage nous permettent de surveiller en continu les hauteurs d'eau de la rivière et d'agir en conséquence.

*Stations de jaugeage prévu 3ème trimestre 2018

Etat des bassins*



*Carte de l'emplacement des bassins et des hauteurs d'eau sur le territoire du SIAHVY au verso du bulletin.

Cumul précipitations et prévisions météorologiques

Nom de la station (Pluviomètre)	Cumul journalier	Cumul mensuel	Lundi*	Mardi*	Mercredi*	Judi*	Vendredi*	Samedi*
Treppe	4,3 mm	26,2 mm	31,6 mm	13,9 mm	0 mm	1,6 mm	0 mm	0,3 mm
Tousus le Noble	2,8 mm	35,1 mm	30,4 mm	13,8 mm	0 mm	1,5 mm	0 mm	0,3 mm
Orly	2,8 mm	60,3 mm	28,6 mm	13,2 mm	0 mm	1,2 mm	0 mm	0,7 mm

* Les prévisions via ce bulletin d'informations ne constituent que des estimations. (Source: HydroMétéo)

L'Île de France est actuellement en vigilance Orange par Météo-France, pour des phénomènes d'orage. Les pluies se poursuivent toute la journée. L'accalmie de cette nuit a permis de retrouver de la capacité dans les bassins.

Le SIAHVY est mobilisé pour surveiller l'évènement et vous conseille d'être vigilant.

En cas d'urgence, veuillez contacter l'astreinte du SIAHVY

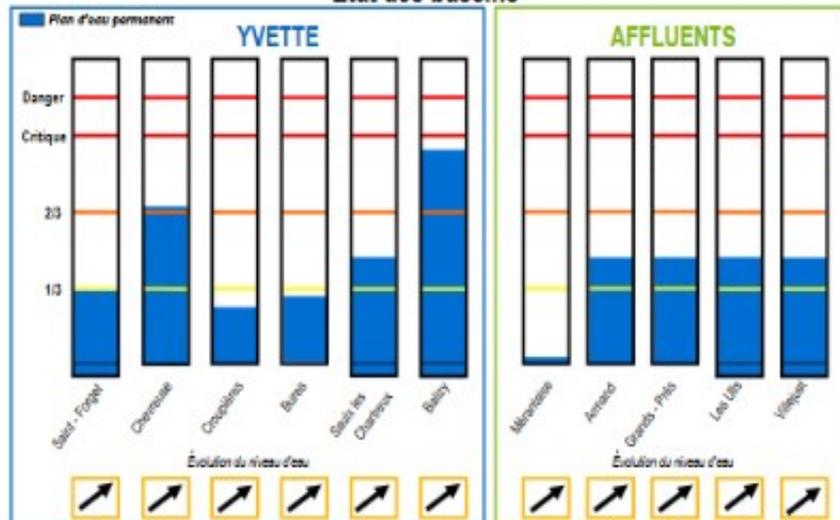
01 69 31 72 10

Prochaine bulletin d'information le lundi 11 juin à 14h30 sauf évènement particulier

Etat de l'Yvette et de ses affluents le 12/06/2018 à 00h30



Etat des bassins*



*Carte de l'emplacement des bassins et des hauteurs d'eau sur le territoire du SIAHVY au verso du bulletin.

Cumul précipitations et prévisions météorologiques

Nom de la station (Pluviomètre)	Cumul journalier	Cumul mensuel	Lundi*	Mardi*	Mercredi*	Jedi*	Vendredi*	Samedi*
Troges	18,7 mm	41,1 mm	2,2 mm	9,9 mm	0 mm	0,1 mm	0,1 mm	0,2 mm
Toussus le Noble	10,4 mm	42,9 mm	0,0 mm	9,9 mm	1 mm	0,0 mm	0 mm	0,2 mm
Orly	36,8 mm	94,3 mm	1 mm	8,8 mm	0 mm	0,8 mm	0 mm	0,1 mm

*Les prévisions de ce bulletin d'informations ne constituent que des estimations. (Source: MétéoFrance)

L'Île de France est placée en vigilance Orange pluie-inondation par Météo-France. En raison de la saturation des sols, toutes nouvelles pluies occasionnent une hausse immédiate des niveaux d'eau. Des cellules orageuses de forte intensité ont frappé le bassin de l'Yvette. Des débordements sont toujours en cours. Les équipes du SIAHVY sont mobilisées pour suivre l'évolution et vous conseille de rester vigilant.

En cas d'urgence, veuillez contacter l'astreinte du SIAHVY

01 89 31 72 10

Prochain bulletin d'information le mardi 12 juin à 9h30 sauf événement particulier



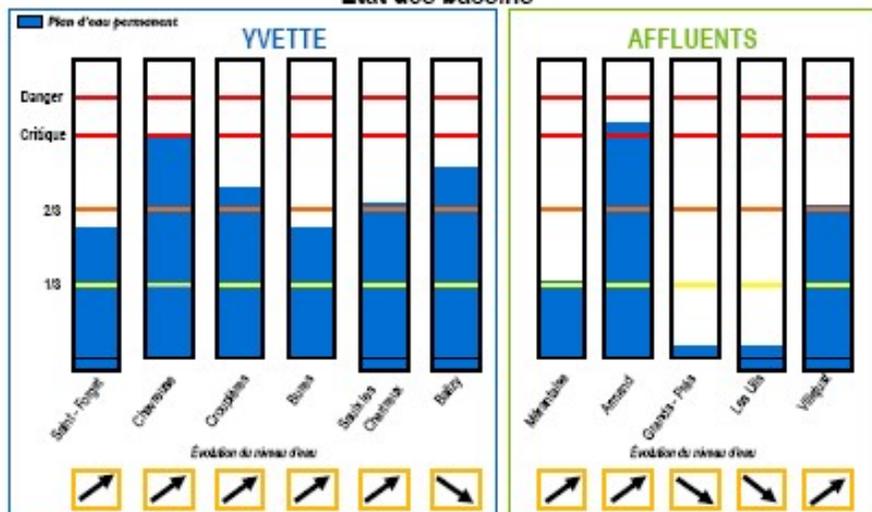
Vidéo.MOV

Etat de l'Yvette et de ses affluents le 12/06/2018 à 8h00



*Station de jaugeage prévue à titre informatif 2018

Etat des bassins⁴



⁴ Carte de l'emplacement des bassins et des hauteurs d'eau sur le territoire du SIAHYV au verso du bulletin.

Cumul précipitations et prévisions météorologiques

Nom de la station (Pluviomètre)	Cumul journalier	Cumul mensuel	Mardi*	Mercredi*	Judi*	Vendredi*	Samedi*	Dimanche*
Treppes	12,6 mm	54,7 mm	5,2 mm	0 mm	0,8 mm	0,1 mm	0,2 mm	0 mm
Toussus le Noble	19,1 mm	62,1 mm	5,1 mm	0 mm	0,8 mm	0,1 mm	0,2 mm	0 mm
Orly	4,4 mm	98,2 mm	4,5 mm	0 mm	0,8 mm	0 mm	0,1 mm	0 mm

* Les prévisions via ce bulletin d'observations ne constituent que des estimations. (Source: HydroMétéo)

L'Île de France est placée en vigilance Orange pluie-inondation par Météo-France. L'Yvette est en crue, les bassins se remplissent. Le pic de crue se propage des Yvelines vers l'aval du territoire. Des débordements sont toujours en cours et peuvent s'amplifier.

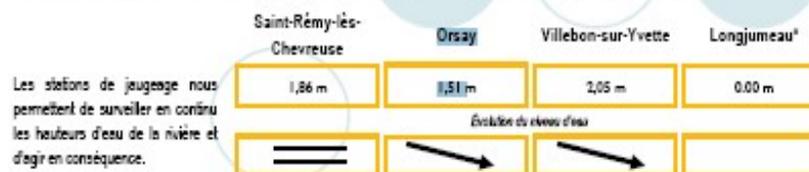
Les équipes du SIAHYV sont mobilisées pour suivre l'évolution et vous conseille de rester vigilant.

En cas d'urgence, veuillez contacter l'astreinte du SIAHYV

01 69 31 72 10

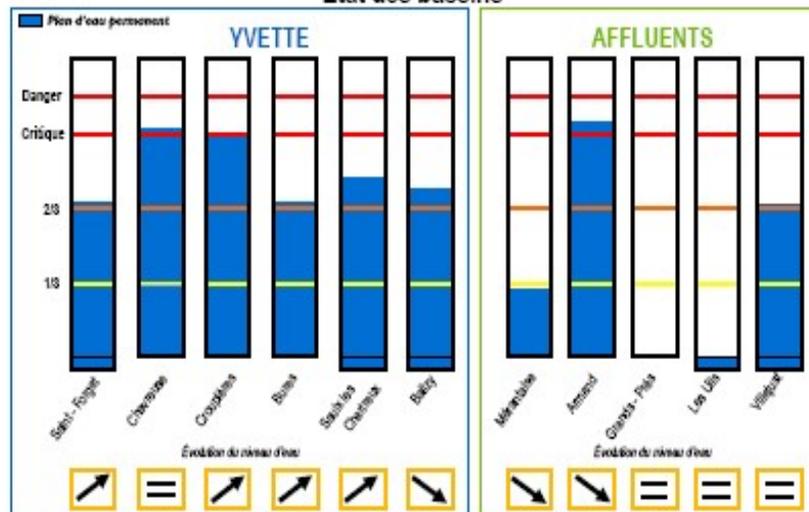
Prochain bulletin d'information le mardi 12 juin à 12h00 sauf événement particulier

Etat de l'Yvette et de ses affluents le 12/06/2018 à 10h45



*Station de jaugeage prévue à titre informatif 2018

Etat des bassins⁴



⁴ Carte de l'emplacement des bassins et des hauteurs d'eau sur le territoire du SIAHYV au verso du bulletin.

Cumul précipitations et prévisions météorologiques

Nom de la station (Pluviomètre)	Cumul journalier	Cumul mensuel	Mardi*	Mercredi*	Judi*	Vendredi*	Samedi*	Dimanche*
Treppes	12,7 mm	54,8 mm	5,2 mm	0 mm	0,8 mm	0,1 mm	0,2 mm	0 mm
Toussus le Noble	19,1 mm	62,1 mm	4,5 mm	0 mm	0,8 mm	0,1 mm	0,2 mm	0 mm
Orly	4,5 mm	99,1 mm	3,8 mm	0 mm	0,8 mm	0 mm	0,1 mm	0 mm

* Les prévisions via ce bulletin d'observations ne constituent que des estimations. (Source: HydroMétéo)

L'Île de France est placée en vigilance Orange pluie-inondation par Météo-France. L'Yvette est en crue, les bassins se remplissent. Une vigilance accrue est de mise.

Nous vous conseillons de prendre toutes les précautions nécessaires pour la protection des biens et des personnes.

Les équipes du SIAHYV sont mobilisées pour suivre l'évolution.

En cas d'urgence, veuillez contacter l'astreinte du SIAHYV

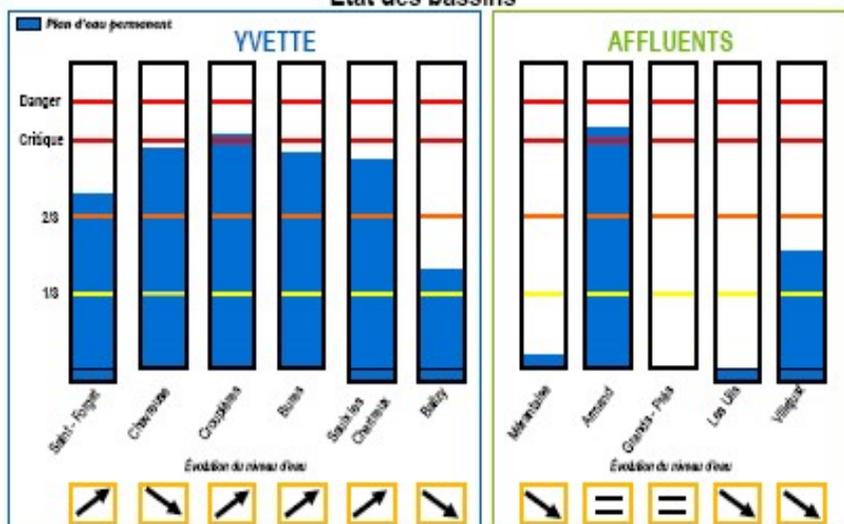
01 69 31 72 10

Prochain bulletin d'information le mardi 12 juin à 12h00 sauf événement particulier

Etat de l'Yvette et de ses affluents le 12/06/2018 à 14h00



Etat des bassins*



Cumul précipitations et prévisions météorologiques

Nom de la station (Pluviomètre)	Cumul journalier	Cumul mensuel	Mardi*	Mercredi*	Judi*	Vendredi*	Samedi*	Dimanche*
Treppe	12,7 mm	54,8 mm	2,4 mm	0 mm	0,8 mm	0,1 mm	0,2 mm	0 mm
Toussus le Noble	10,1 mm	62,1 mm	2,3 mm	0 mm	0,8 mm	0,1 mm	0,2 mm	0 mm
Orly	4,5 mm	99,1 mm	2,7 mm	0 mm	0,8 mm	0 mm	0,1 mm	0 mm

* Les prévisions via ce bulletin d'informations ne constituent que des estimations. (Source: HydroMétéo)

Le bassin versant de l'Yvette est en vigilance pluie-inondation. L'Yvette est toujours en crue, les bassins se remplissent. Une vigilance accrue est de mise. Le bassin de Bures risque d'atteindre sa cote de remplissage maximale dans les 2 heures. Une hausse soudaine de l'Yvette est alors attendue. Nous vous conseillons de prendre toutes les précautions nécessaires pour la protection des biens et des personnes.

Les équipes du SIAHYV sont mobilisées pour suivre l'évolution.

En cas d'urgence, veuillez contacter l'astreinte du SIAHYV

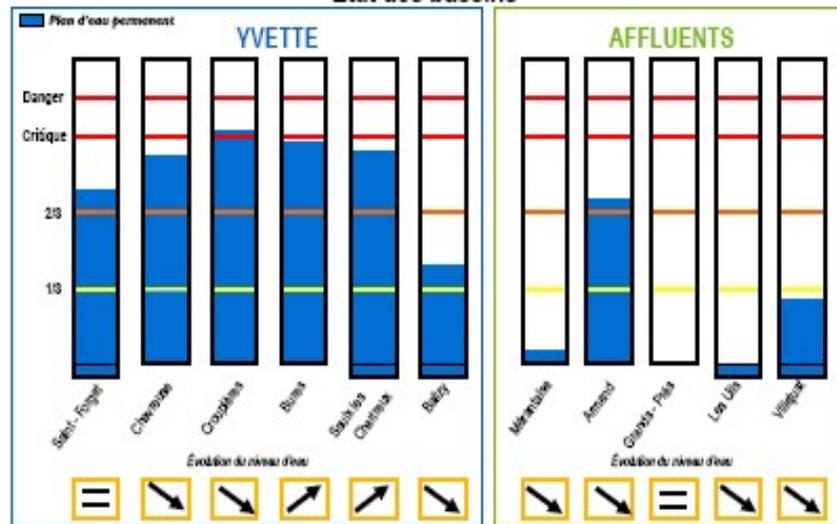
01 69 31 72 10

Prochain bulletin d'information le mardi 12 juin à 16h00 sauf événement particulier

Etat de l'Yvette et de ses affluents le 12/06/2018 à 18h00



Etat des bassins*



Cumul précipitations et prévisions météorologiques

Nom de la station (Pluviomètre)	Cumul journalier	Cumul mensuel	Mardi*	Mercredi*	Judi*	Vendredi*	Samedi*	Dimanche*
Treppe	12,8 mm	54,8 mm	0,7 mm	0 mm	0,7 mm	0,0 mm	1,2 mm	2,6 mm
Toussus le Noble	10,1 mm	62,1 mm	0,5 mm	0 mm	0,5 mm	0,0 mm	1,0 mm	2,5 mm
Orly	4,5 mm	99,1 mm	0,3 mm	0 mm	0,0 mm	0,0 mm	0,8 mm	2,2 mm

* Les prévisions via ce bulletin d'informations ne constituent que des estimations. (Source: HydroMétéo)

Le bassin versant de l'Yvette est en vigilance pluie-inondation. L'Yvette est toujours en crue, le bassin de Bures est à 3 cm de sa cote maximale de stockage. La vigilance doit être maintenue. Les équipes du SIAHYV restent mobilisées pour suivre l'évolution.

En cas d'urgence, veuillez contacter l'astreinte du SIAHYV

01 69 31 72 10

Prochain bulletin d'information le mardi 12 juin à 20h00 sauf événement particulier



- [FAQ/Aide](#)
- [Conditions générales d'utilisation](#)

Inscription au système d'alerte

Dès maintenant, inscrivez vous afin d'être référencé au mieux dans le cadre du système d'alerte mis en place par le **Syndicat de l'Yvette**.

Ces informations resteront confidentielles et ne seront en aucun cas divulguées à un tiers pour le respect de votre vie privée.

Enregistrez-vous, quelques minutes suffisent !

[S'inscrire](#)

Espace Abonné

Déjà inscrit :

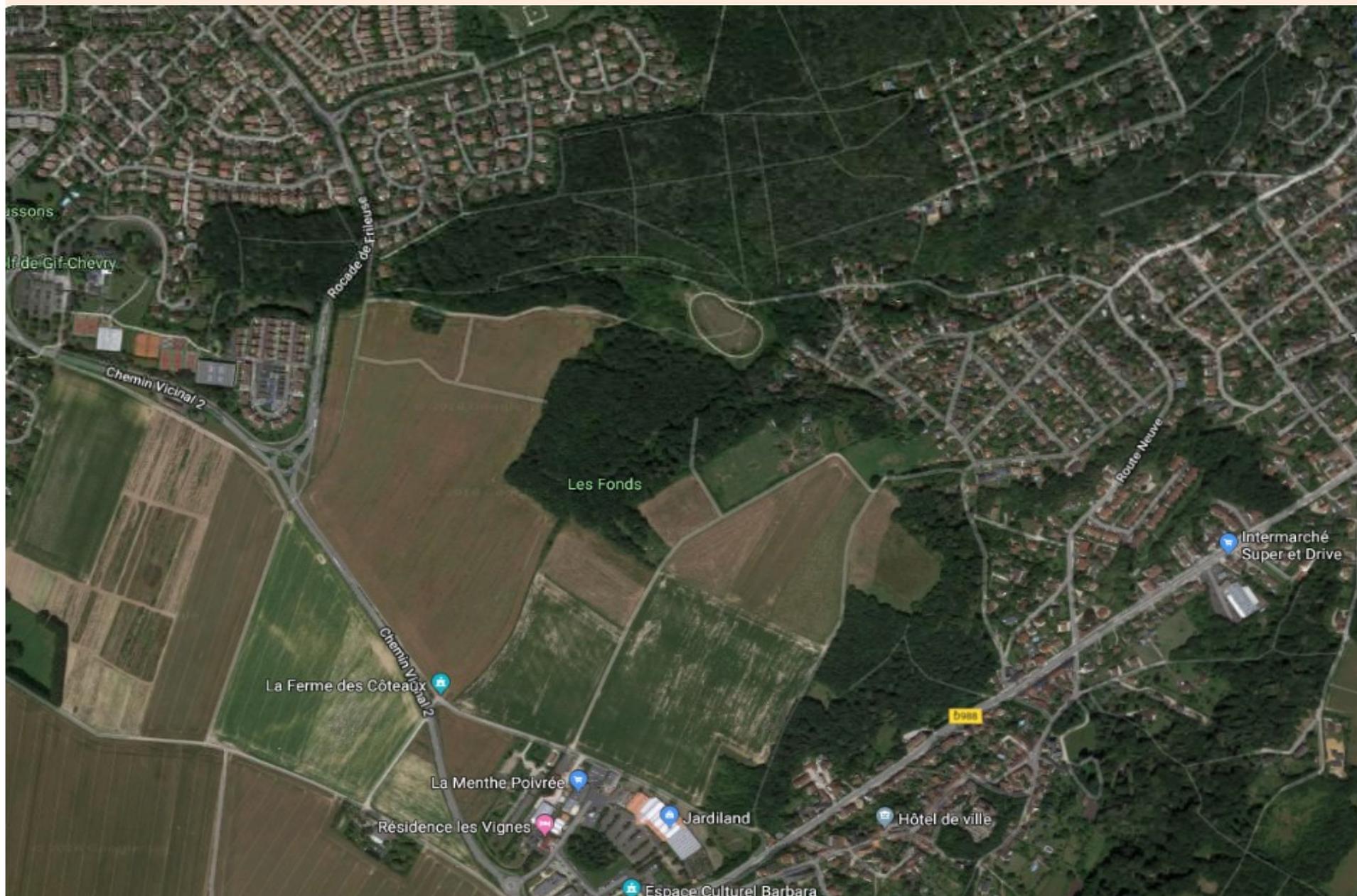
Identifiant : [?](#)

Code Confidentiel : [?](#)

OK

[Code confidentiel oublié ?](#)

Chevry, bassins.





Bassin du Bois Carré, Janvier 2018, Photo P. Farret



Ru des Fonds 22 janvier 2018 Photo P-Farret

Bassin d'Armand, Frileuse, 12 juin 2018



12 Juin 2018, photo D. Farret

Bassin de la Frileuse

Débordement sur l'ancien tracé du Ru du Fond aval



Réseaux d'eaux usées en charge Paris-Chevreuse



12 Juin 2018

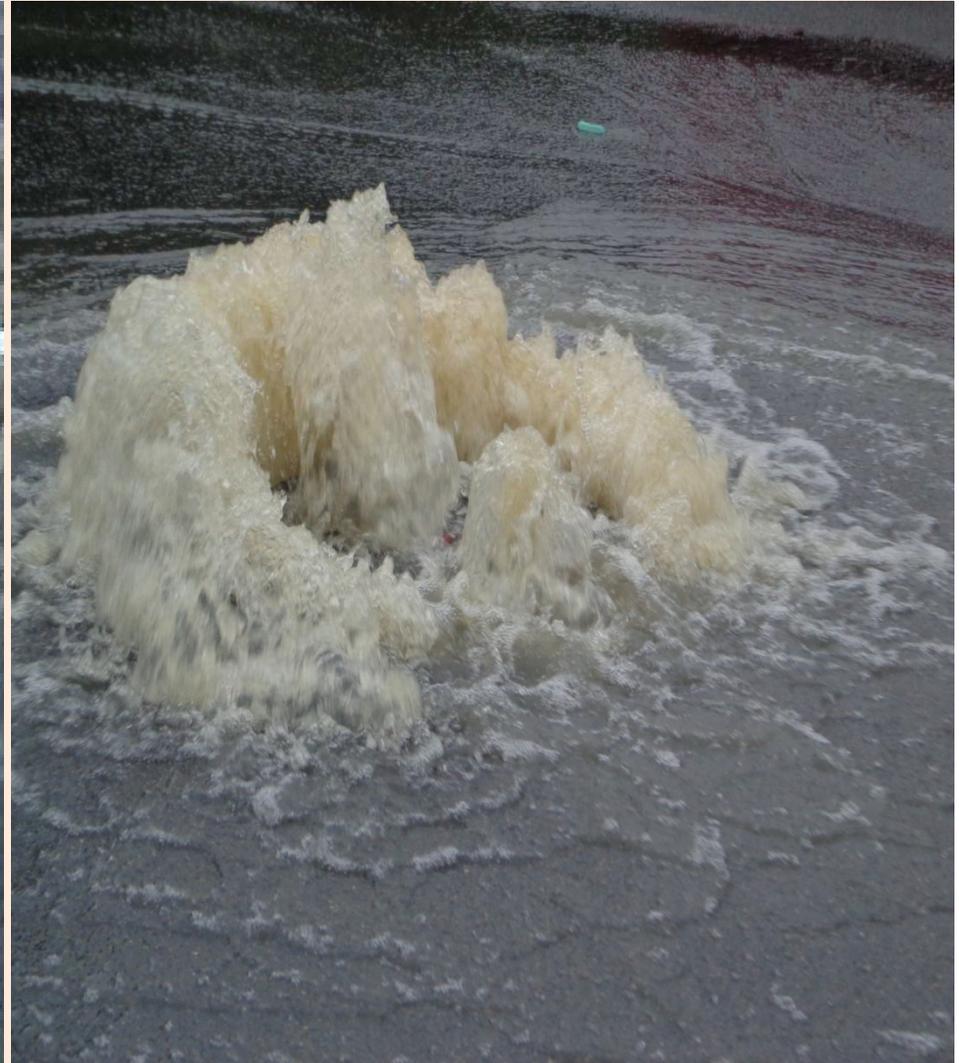


photo D. Farret

Après l'Inondation



12 Juin 2018, photo D. Farret

Bassin de Bures



12 Juin 2018, 18h, photo P. Farret

Arrêté du 23 juillet 2018 portant reconnaissance de l'Etat de Catastrophe naturelle.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE :

- Inondations et coulées de boue du 22 mai 2018, **Commune de Gometz-le-Châtel.**
- Inondations et coulées de boue du 29 mai 2018, Commune de Dourdan.
- Inondations et coulées de boue du 4 juin 2018, Commune de Morsang-sur-Seine.
- Inondations et coulées de boue du 10 juin 2018, Communes de Ris-Orangis, Viry-Châtillon.
- Inondations et coulées de boue du 10 juin 2018 au 12 juin 2018 Communes **de Gif-sur-Yvette, Longjumeau, Morangis, Morsang-sur-Orge.**
- Inondations et coulées de boue du 11 juin 2018 Communes de Crosne, Montgeron, **Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette, Wissous, Yerres.**
- Inondations et coulées de boue du 11 juin 2018 au 12 juin 2018 Communes de Briis-sous-Forges, **Bures-sur-Yvette, Limours.**
- Inondations et coulées de boue du 12 juin 2018 Communes de Saint-Maurice-Montcouronne, Val-Saint-Germain.

Nombre de déclarations de biens impactés par les événements de juin 2018

- **Gometz le Châtel** : - Inondations en lien avec le débordement de la Frileuse : 5 maisons,
- par dégorgement des terres agricoles du plateau rue Saint Jean de Beauregard : 4 logements et salles associatives communales,
- dégâts sur des véhicules sur la route de Chevry,
- **Bures** : Paris-Chevreuse 12 déclarations,
- **Chevry** : NC
- **Gif** : NC

Connaissance de la nature des risques

Qu'est-il prévu pour les limiter ?

Différents types d'inondations

Eaux pluviales et eaux de ruissellement :

- crue ou débordement de cours d'eau,
- ruissellement en surface,
- remontée de nappe phréatique,
- rupture d'ouvrage,
- autre : débordement de lac, rupture de poche glaciaire, réseau d'eaux pluviales, assainissement, etc.



**Bassin des Grands Prés après faucardage,
novembre 2018, Photo P. Farret**

Lutte contre les Inondations : textes de référence



En Europe et en France.

Directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

Textes de transposition

- **Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'Environnement.**
- **Décret n°2011-277 du 2 mars 2011 relatif à l'Evaluation et à la gestion des risques d'inondation.**

Applique

- **Directive 2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le cadre de l'Eau.**

National : Législation française

- **Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)**

Définit l'organisation de la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) (rivières, eaux pluviales, de ruissellement, zones humides, rétentions, etc.).

La compétence GEMAPI est définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

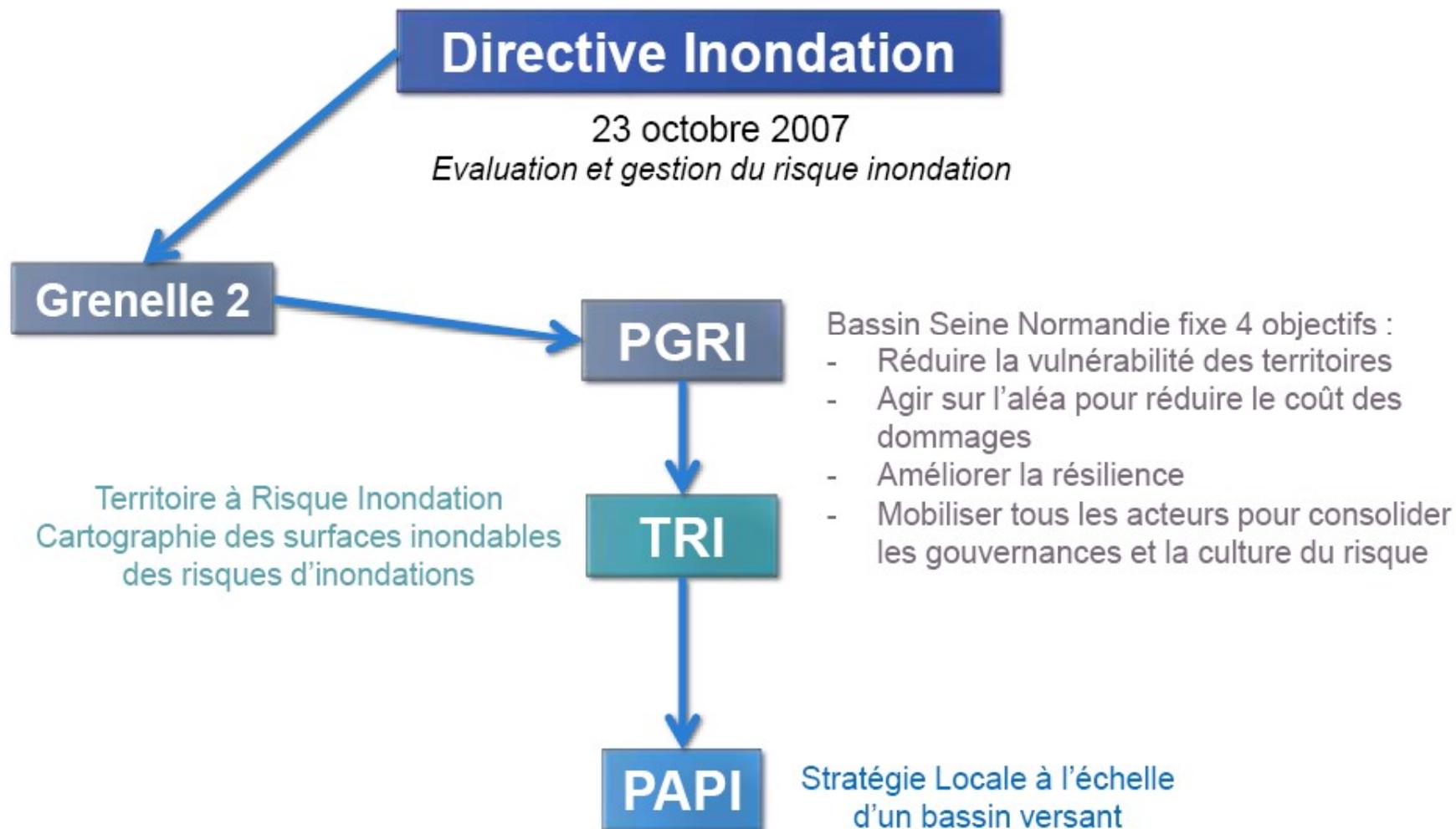
- **L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;**
 - **L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;**
 - **La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.**
 - **La défense contre les inondations et contre la mer ;**
- **LOI n. 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (Article 7 : rapport dans un délai de deux mois sur la maîtrise des Eaux Pluviales et de ruissellement aux fins de Prévention des Inondations).**

Rapport du Gouvernement au Parlement sur la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement aux fins de prévention des inondations (4 octobre 2018).

Modifications législatives ou réglementaires afin de :

- 1° Préciser la répartition des **compétences** en la matière entre les collectivités territoriales et leurs groupements,
- 2° Clarifier **l'articulation entre la mission de maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et de lutte contre l'érosion des sols** mentionnée au 4° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, le service public administratif de **gestion des eaux pluviales urbaines** mentionné à l'article L. 2226-1 du code général des collectivités territoriales, et la compétence **en matière d'assainissement** mentionnée à l'article L. 2224-8 du même code,
- 3° **Améliorer le financement des opérations et équipements concourant à la prévention des inondations par la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement.**

La réglementation en terme d'inondation

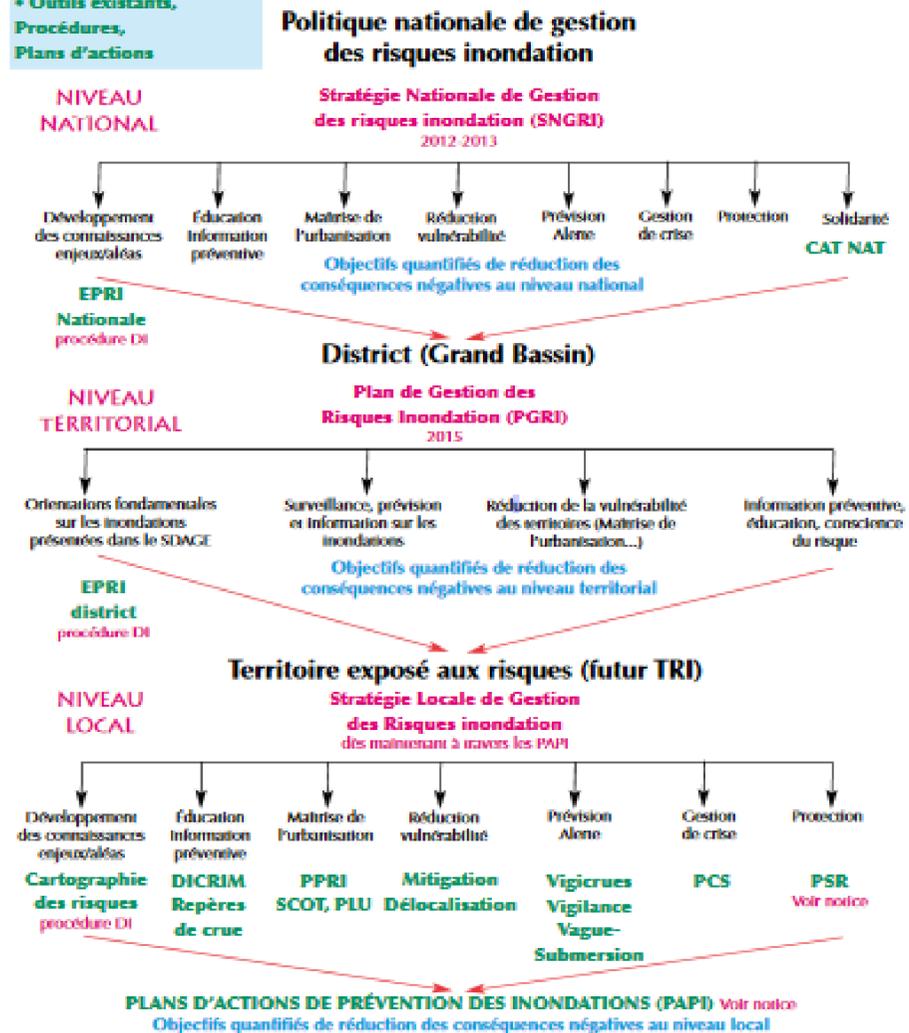


Actions Nationales et applications sur le Territoire Seine- Normandie

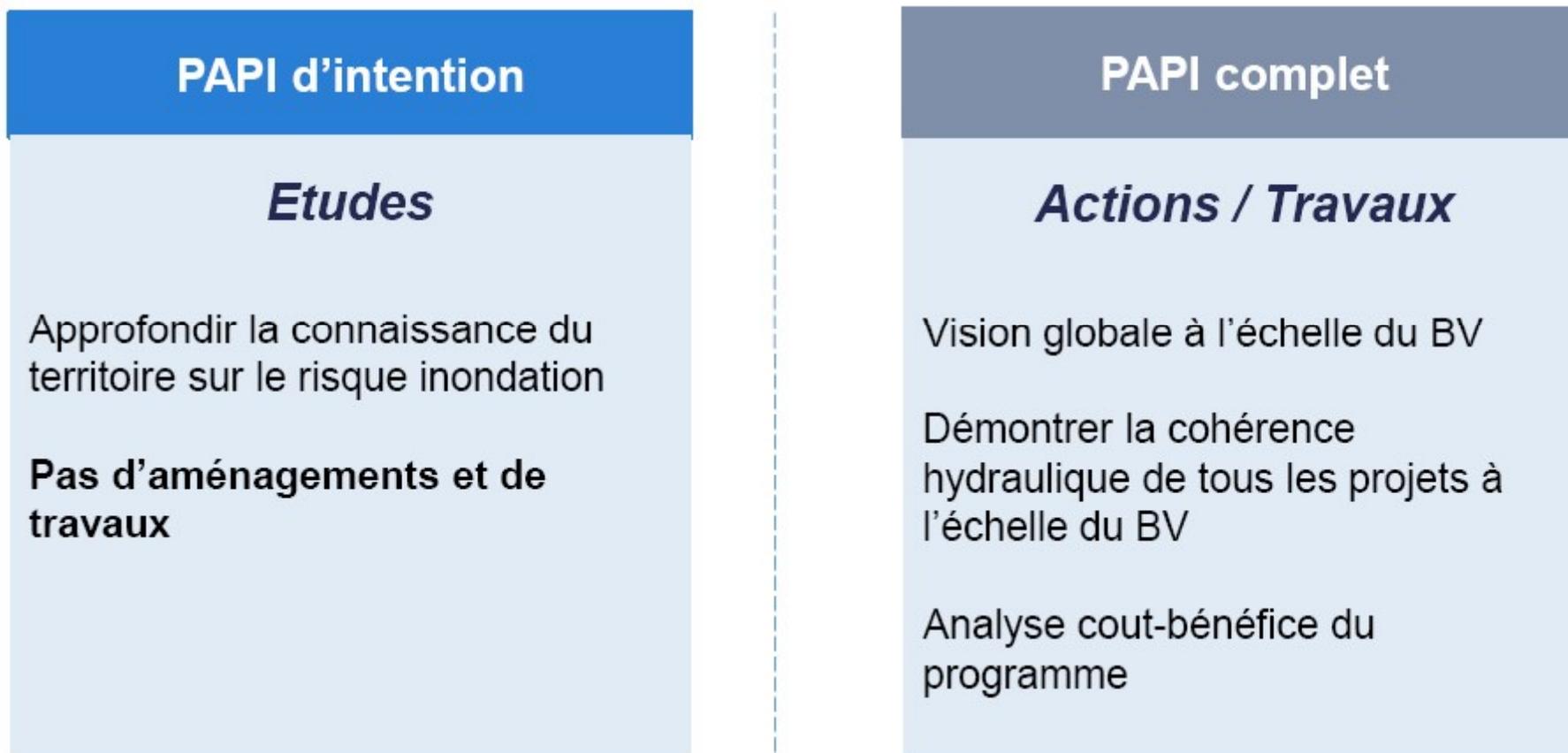
Panorama de la politique nationale de gestion des risques inondation

LÉGENDE

- Niveau d'intervention
- Démarches
- Outils existants, Procédures, Plans d'actions



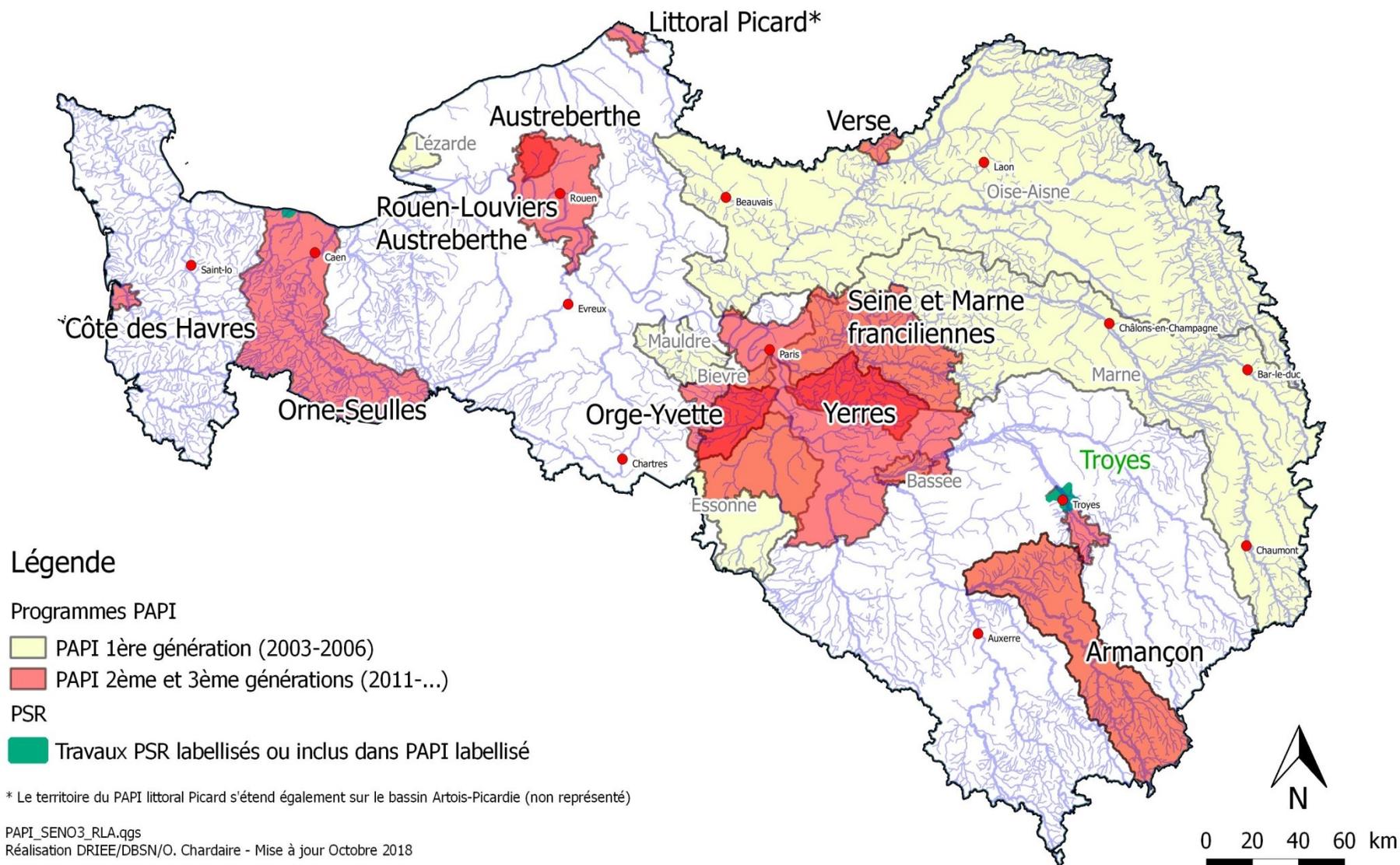
PAPI d'intention / PAPI complet



Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

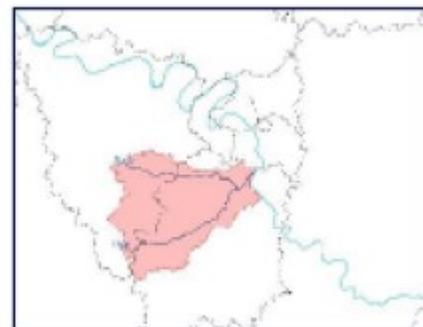
- **Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation sur un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Il s'agit d'un outil de contractualisation entre les collectivités territoriales ou leurs groupements et l'État.**
- **le PAPI d'Intention Orge/Yvette a été accepté Préfet, le 3 octobre et signé le 13 novembre à 16h au SIAHVY (CLE).**

Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) du bassin Seine-Normandie



PAPI d'intention ORGE-YVETTE

Périmètre du bassin versant / SAGE

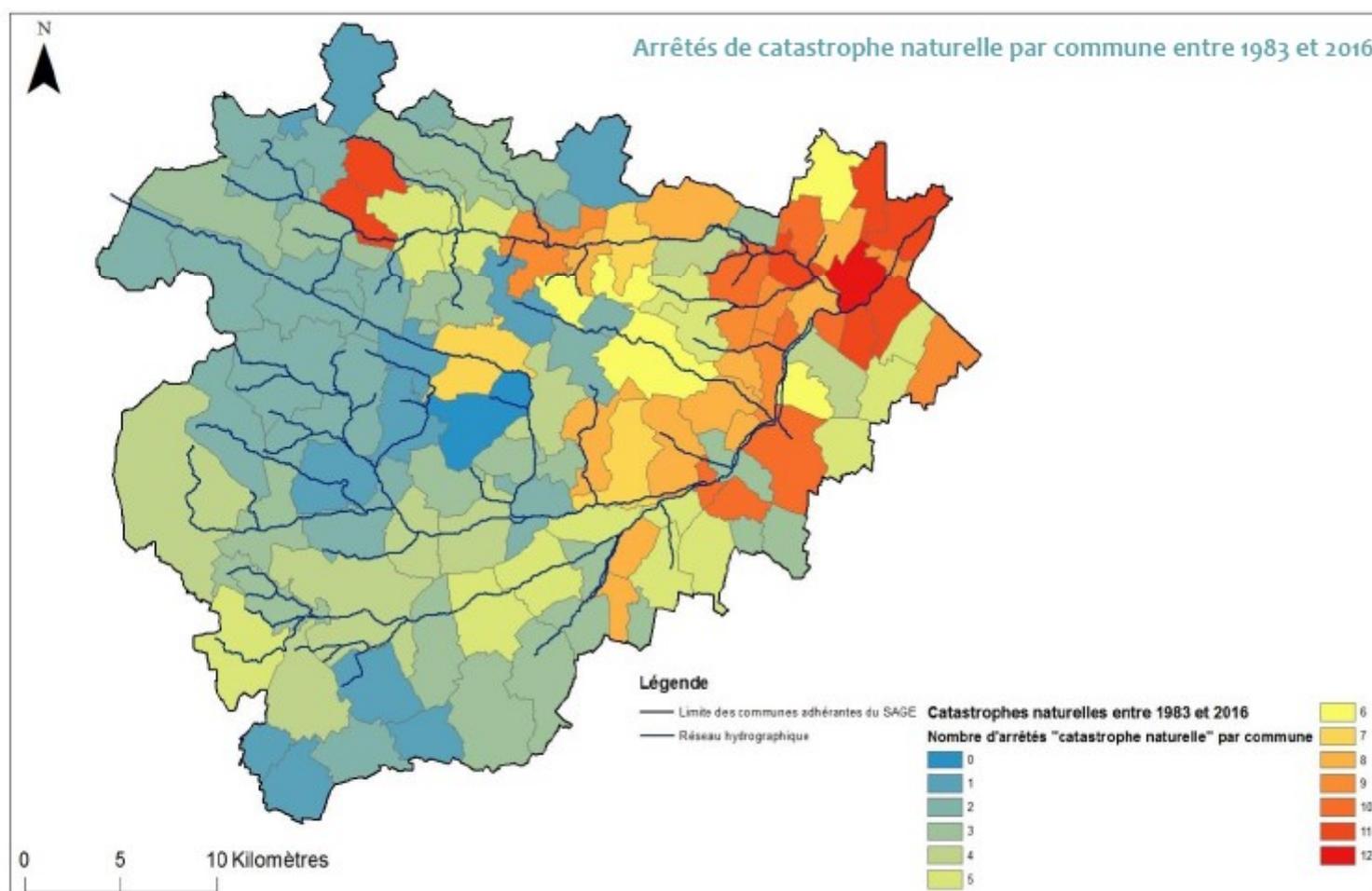


- 2 départements
- 12 EPCI
- 116 communes
- 780 000 habitants (2014)

- 950 km² de BV
- + de 300 km de cours d'eau
- 4 000 ha de zones humides potentielles

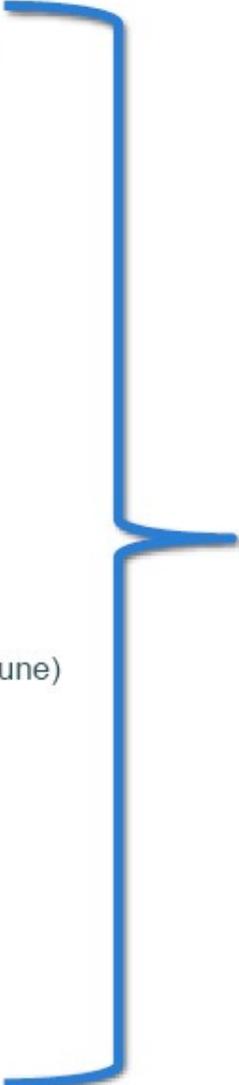
PAPI d'intention ORGE-YVETTE

Risque inondation sur le territoire



Outils pour prévenir les inondations

- *Connaissance du risque*
 - ✓ Etudes hydrauliques par les collectivités locales (syndicat de rivière)
 - ✓ Gestion et entretien des barrages
- *Le risque dans l'aménagement*
 - ✓ PPRI
 - ✓ Documents d'urbanisme (PLU)
- *Culture du risque :*
 - ✓ Formation auprès des scolaires, entreprises, etc.
 - ✓ DICRIM – Document d'information Communal sur les Risques Majeurs
- *Gestion de crise*
 - ✓ PCS – Plan Communal de Sauvegarde (obligatoire si PPRI recouvrant la commune)
 - ✓ Plan de Continuité de l'activité des entreprises
 - ✓ Etc.
- *Surveillance et Alerte de crue*
 - ✓ Vigicrue par les services de l'Etat sur les cours d'eau prioritaires
 - ✓ Système d'alerte par les syndicats (télégestion, alerte crue, etc.)
 - ✓ Etc.



PAPI

Le contenu du PAPI

➤ Diagnostic du territoire

Présentation du territoire	Synthèse des événements historiques passés	Caractérisation de l'aléa inondation	Recensement et analyse des ouvrages de protection existants	Analyse des dispositifs existants
<ul style="list-style-type: none">• Hydrographie• Climatologie• Hydrologie• Occupation du sol	<ul style="list-style-type: none">• Caractéristiques• Causes• Déroulement• Conséquences sociales, financières et environnementales	<ul style="list-style-type: none">• Exposition du territoire• Donner une vision globale des aléas à tous les acteurs (logique amont/aval)	<ul style="list-style-type: none">• Ouvrages structurants (type d'ouvrage, rôle, état, propriétaire, gestionnaire, etc.)	<ul style="list-style-type: none">• PCS / PPRI• PPRI• Organisation de l'alerte• Document d'aménagements globaux• Documents de gestion de la ressource

➤ Elaboration d'une stratégie globale et locale

Réunions de concertation avec les acteurs du territoire (MO, EPCI, SDIS, communes, associations, etc.)

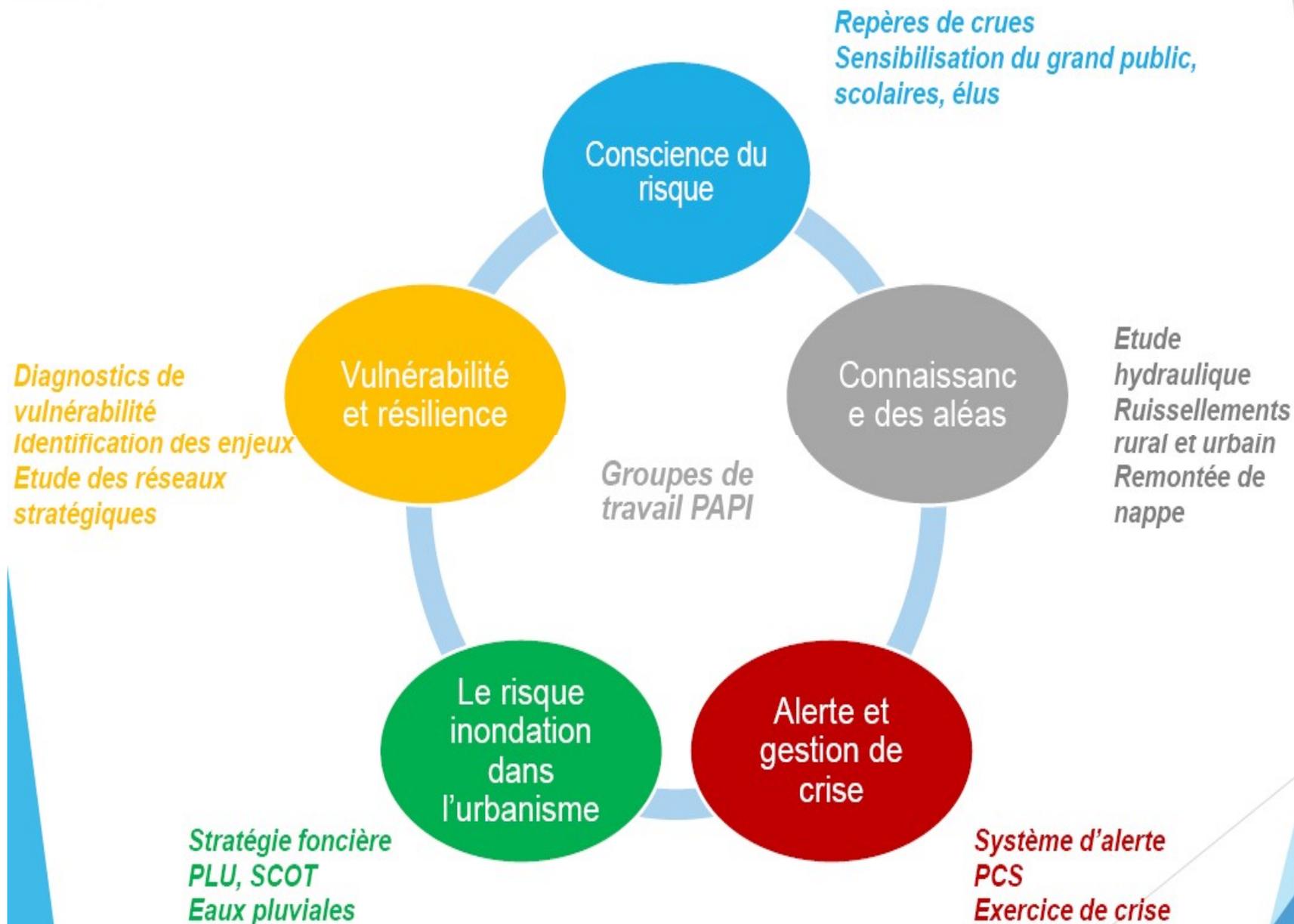
PAPI d' ACTIONS



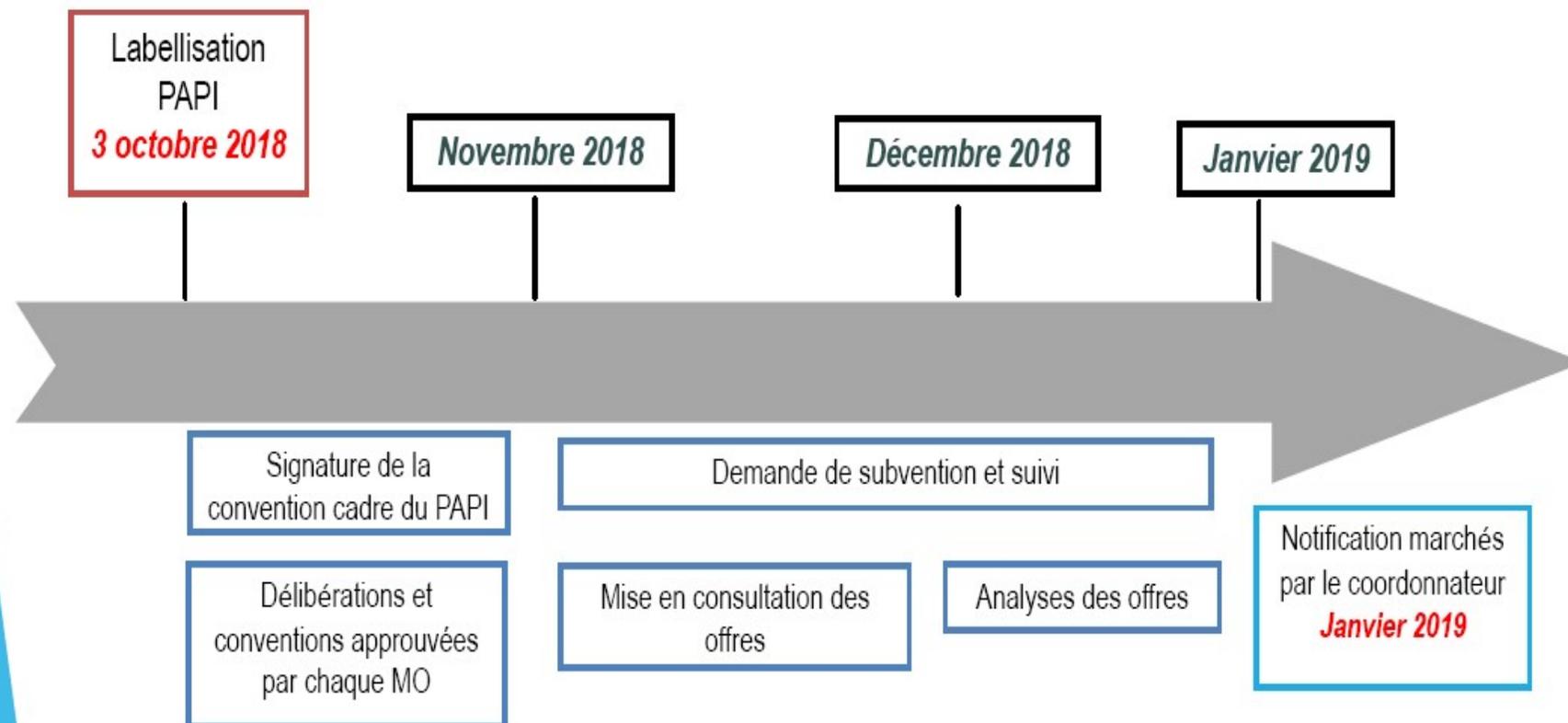
Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette

Président de la CLE : Claude JUVANON claude.iuванon@siarnc.fr

Phase de mise en œuvre du PAPI



Phase de mise en œuvre du PAPI



	2018	2019	2020	2021
0-01 : Animation PAPI				
0-02 Préparation du PAPI complet				
0-03 : Mise en place plateforme collaborative				
I-01 Création d'un modèle hydraulique global simplifié				
I-02 Mise à jour du modèle				
I-03 Construction d'un modèle hydraulique sur l'Orge Amont, la Rémarde et la Prêdecelle				
I-04 Etude hydraulique globale du bassin versant				
I-05 : Etude aléa ruissellement et remontée de nappe				
I-06 Cartographie des aléas de ruissellements urbains				
I-07 : Définition de l'aléa sur les territoires en tête de bassin				
I-08 Identification et pose de repères de crue				
I-09 Communication à destination du grand public				
I-10 Sensibilisation des scolaires				
I-11 Formation des élus				
I-12 Actions communication sur le diagnostic du PAPI				
II-01 Etude du réseau de suivi des hauteurs d'eau et de débits				
II-02 Mise en place d'une plateforme d'échange				
III-01 Retour d'expérience et communication sur les systèmes d'alerte				
III-02 Retour global d'expérience sur le bassin versant				
III-03 Accompagnement à la réalisation d'exercice de crise				
IV-01 Elaboration du PPRI de la Rémarde				
IV-02 Elaboration du PPRI de l'Yvette amont				
IV-03 Stratégie de préservation de parcelles en zones à risque				
IV-04 Démarche de prise en compte du risque inondation (débordement, ruissellements, nappe)				
IV-05 Amélioration de la gestion des eaux pluviales				
V-01 Etat des lieux des réseaux stratégiques				
V-02 Etude de vulnérabilité sur les zones à enjeux				
V-03 Réalisation de diagnostics de vulnérabilité pilotes				
V-04 AMO d'accompagnement des communes à une démarche de réduction de vulnérabilité				
V-05 Diagnostics de vulnérabilité de bâtiments communaux à Savigny-sur-Orge				
V-06 Diagnostics de vulnérabilité de bâtiments communaux à Viry-Châtillon				
V-05 Diagnostics de vulnérabilité de bâtiments communaux à Longjumeau				
VI-01 Etude des ouvrages hydrauliques				
VI-02 Etude préalable à la réalisation de travaux d'hydraulique douce				
VII-01 Etude des systèmes d'endiguement				

Durée d'instruction du dossier

Papi Orge/Yvette maître d'œuvre unique vote du 20 déc. 2018, CS SIAHVY.

Nom du mandataire	Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Coût Estimatif	Coût Estimatif	FPRNM	AESN	CO91	Part Maîtres d'ouvrage
			(HT)	(TTC)	% Part	% Part	% Part	% Part
SESO	I-03	Modèle hydraulique Orge Amont, la Ramande et la Prodecette	181 000,00 €	217 200,00 €	50%	0%	30%	20%
SESO	I-05	Etude de l'axe ruissellement rural	62 000,00 €	74 400,00 €	50%	0%	30%	20%
SESO	I-07	Définition de l'axe sur les territoires en tête de bassin	76 000,00 €	91 200,00 €	40%	0%	40%	20%
PNR	I-08	Identification et pose de repères de crue suite à des crues historiques	17 000,00 €	20 400,00 €	40%	20%	20%	20%
PNR	I-09	Communication à destination du grand public	54 000,00 €	64 800,00 €	50%	15%	15%	20%
PNR	I-10	Poursuite et diversification de la sensibilisation des scolaires	28 000,00 €	33 600,00 €	50%	15%	15%	20%
PNR	I-11	Formation des élus à la gestion du risque d'inondation	7 000,00 €	8 400,00 €	50%	15%	15%	20%
SVCA	II-01	Retour d'expérience et communication sur les systèmes d'alerte à la population sur l'ensemble du bassin versant	6 000,00 €	7 200,00 €	0%	0%	40%	60%
SVCA	II-03	Accompagnement des communes à la réalisation d'exercices de crise	49 000,00 €	58 800,00 €	0%	0%	40%	60%
SIAHVY	V-01	État des lieux des réseaux stratégiques en zone inondable	16 000,00 €	19 200,00 €	50%	0%	30%	20%
SIAHVY	V-02	Etude de vulnérabilité sur les zones à enjeux du territoire	34 000,00 €	40 800,00 €	50%	0%	30%	20%
SIAHVY	V-03	Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité pilote sur le territoire	28 000,00 €	33 600,00 €	50%	0%	30%	20%

Lutte contre les Inondations

Schéma Directeur de Ruissellement

- **Constat introductif** : nécessité de réaliser un **Schéma Directeur des Eaux de Ruissellement et des Eaux Pluviales** sur les deux bassins versants (Yvette et Bièvre) **incluant les terres agricoles**. **A ce jour, cette compétence, intégrée dans la compétence assainissement et non dans la GEMAPI, relève de chaque commune et n'est pas encore attribuée à la Communauté Paris Saclay (CPS). Elle le sera à compter du 1^{er} janvier 2020.**

Actions menées à Bures

- ❖ **Rencontre du 18 juin 2018** avec les élus de Bures sur Yvette, Gif sur Yvette, Gometz le Châtel, le SIAHVY, VYF, chaque Maire fait des propositions concrètes,
- ❖ **Conseil municipal du 25 juin 2018**, projet de motion du groupe « Buressois Unis et Solidaires » (BUS), n'a pu être examiné car arrivé hors délai, cependant, Elus voté, unanimité : consensus sur la nécessité d'engager la commune dans cette voie,
 - **Courrier de Mr le Maire envoyé à la CPS** pour la mise en place du SDR,
- ❖ **Constitution d'un groupe de travail** à Bures : Elus, Administratifs, VYF.

Pré projet

1°) Définir le périmètre des bassins versants,

2°) Recenser les données existantes :

- le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Orge-Yvette,
- l'étude sur les eaux de ruissellement et le travail des agriculteurs, réalisée par les étudiants de l'Université Paris Sud,
- les études d'impact de l'EPAPS,
- l'étude EGGE 2 plateau de Saclay,
- les études du SIAHVY et de SUEZ,
- les archives départementales,
- les dossiers de la Police de l'eau,
- étude SETEGUE de 2003 (Schéma Directeur d'assainissement et de Ruissellement du Vaularon),

3°) Rassembler les différents acteurs pour le travail collectif,

4°) Formaliser une démarche pédagogique,

5°) Elaborer un plan de financement pour la réalisation de l'étude et des prévisions budgétaires pour les travaux à prévoir post étude.

Schéma Directeur de Ruissellement, préalables.

Rencontre du 21/11/2018 avec Marion BRUERE, chargée de mission à l'Association *Terre et Cité* chargée de l'animation locale pour le programme européen LEADER . (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale).

- **objectif** : le Développement Local par les acteurs sur le Plateau de Saclay.
- Le territoire a obtenu une enveloppe financière de **1,239 million d'euros** de cofinancements européens pour la programmation 2014-2020, afin de financer des **projets valorisant les espaces agricoles et naturels du Plateau de Saclay et de ses vallées.**

Problèmes relevés dont :

Les drainages des terres agricoles brisés lors des constructions sur le Plateau de Saclay (Christ de Saclay, parcelle de l'UMR du Moulon, etc.).

- L'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) qui est un Établissement public à caractère scientifique et technologique **est en recherche d'une méthode** afin de retrouver **aisément ses drainages** : six méthodes sont analysées dans le cadre du projet « DRAIN-ACT » porté par Julien TOURNEBIZE,
- **Entretien et qualité des rigoles SYB,**

Schéma Directeur de Ruissellement, aspect qualitatif

La qualité de l'eau : projets de recherche

- **Qualité de l'eau, porté par l'INRA** : pose de capteurs dans certains drains pour mesurer l'état de l'eau (sur une parcelle de Vincent BAILLY – agriculture biologique, sur une parcelle d'ARVILIS en agriculture conventionnelle).
- **Projet ASSETS – de l'INRA** sur les services écosystémiques rendus par les sols (Eau, Sol, drains, etc.).
- **Réduction des Intrants chimiques** dans les parcelles : PROLEG/INRA/ECOSYS.
- **Eau et science du Climat.**

Lutte contre les Inondations et Assainissement CPS

- 18 décembre : rencontre de travail avec E. Delestre, CPS.

L'article L211-7 du Code de l'environnement habilite les collectivités territoriales à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement.

(pour mémoire : la maîtrise du ruissellement des eaux pluviales ainsi que la lutte contre la pollution apportée par ces eaux peuvent être pris en compte dans le cadre du zonage d'assainissement défini dans ***l'article L2224-10 du CGCT***)

Contexte



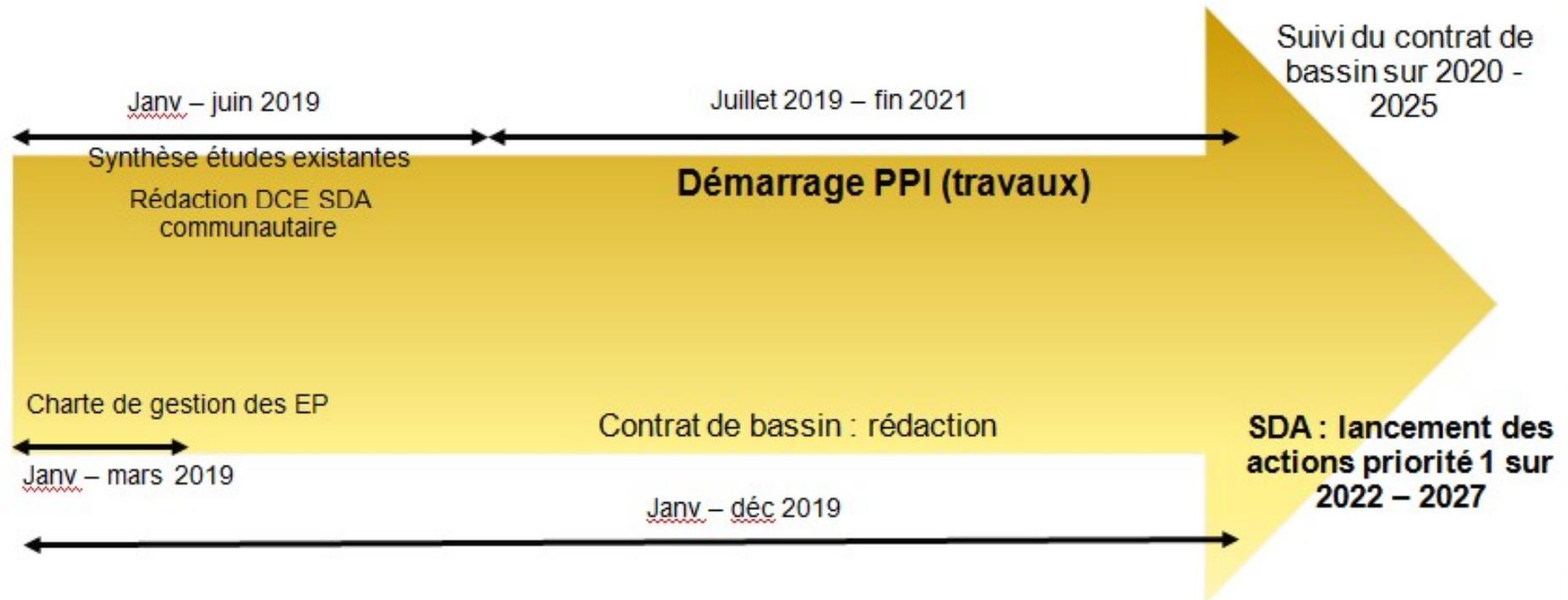
COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Stratégie proposée

Des actions à entreprendre à trois niveaux



Planning



Définition et gestion des eaux pluviales.

Eau de pluie ou eau météorite est l'eau provenant des précipitations atmosphériques et qui ne s'est pas encore chargée de substances solubles provenant de la terre.

Une eau de pluie est dénommée **eau pluviale** après avoir touché le sol, **et qu'elle ruisselle** sur les surfaces la réceptionnant.

Selon la jurisprudence de la Cour de cassation (13 juin 1814 et 14 juin 1920) les **eaux pluviales** sont issues des eaux de pluie, mais aussi des eaux provenant de la fonte des neiges, de la grêle ou de la glace tombant ou se formant naturellement sur une propriété, ainsi que les eaux d'infiltration. (source : Site du Sénat)

Les eaux de pluie adsorbent les particules atmosphériques, dissolvent les gaz de l'atmosphère. Ces éléments ont des origines naturelles ou humaines. La qualité de l'eau de pluie reflète ainsi la qualité de l'air.

Gestion : Jusqu'en 2011, la gestion des eaux pluviales ne bénéficiait pas d'une définition propre mais incluse au service assainissement.

- Création de l'article **(L2226-1 du CGCT) gestion des eaux pluviales urbaines « collecte, stockage et traitement des eaux pluviales urbaines » relevant des Communes.**
- **Décret en date du 20 Août 2015 (n° 2015-1039) précisions sur les missions des communes/EPCI gérant ce service public / définition du contenu même de cette compétence.**

Définition de l'eau de ruissellement

Eau de ruissellement est issue des précipitations atmosphériques qui s'écoule sur une surface.

L'eau de ruissellement s'infiltré dans le sol, rejoint le réseau hydrique ou elle est collectée. Dans ce dernier cas, lorsqu'elle a ruisselé sur une surface non contaminée, elle peut être utilisée par exemple pour l'arrosage et les chasses d'eau des cabinets d'aisance. *Source : JO n°13 du 15 janvier 2017.*

- **Le ruissellement est la circulation de l'eau qui se produit sur les versants en dehors du réseau hydrographique lors d'un événement pluvieux.** Sa concentration provoque une montée rapide des débits des cours d'eau, pouvant être amplifiée par la contribution des nappes souterraines.
- **Le ruissellement est d'autant plus important que les terrains sont plus imperméables, le tapis végétal plus faible, la pente plus forte et les précipitations plus violentes.**
- **Est il un phénomène naturel que l'on ne peut pas empêcher ?**
- **L'intervention humaine** est parfois source d'aggravation du phénomène.

Ruissellement : caractéristiques et dégâts.

- **Une inondation par ruissellement présente les caractéristiques suivantes :**
 - Le ruissellement **n'est pas canalisé** dans un cours d'eau identifié, mais dans des parties de bassins versants sans écoulement permanent (**vallons secs, thalwegs, corps de rue en milieu urbain**).
 - Le **phénomène pluvieux est soit un orage, soit un événement pluviométrique d'une intensité pluvieuse exceptionnelle.**

- **Dégâts provoqués :**

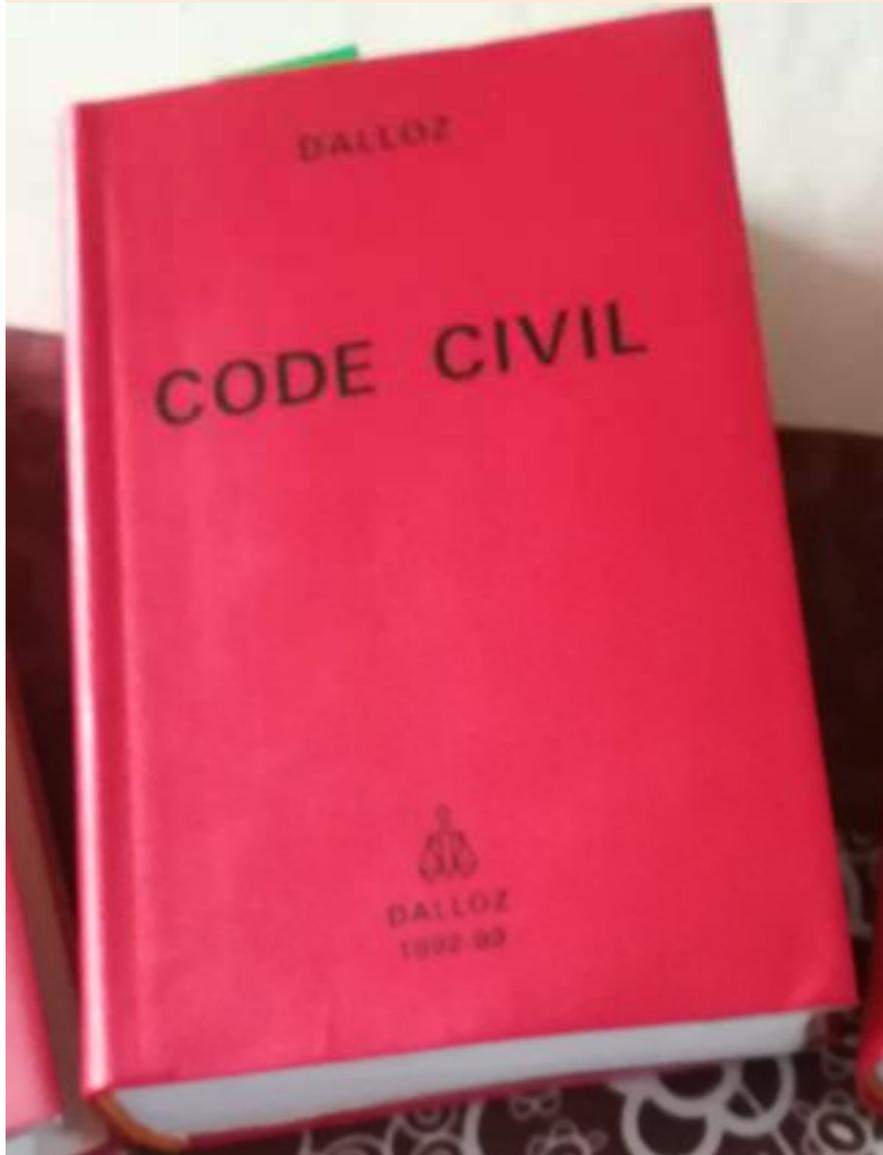
En amont, ce sont surtout les agriculteurs qui subissent les dégâts du ruissellement : les semis peuvent être détruits, les ravines gênent le passage des engins agricoles, la fertilité du sol diminue, puisque la terre fine riche en éléments fertilisants et en matière organique est entraînée vers l'aval.

Sur le chemin de l'eau et à l'aval, le ruissellement peut dégrader des habitations, des ouvrages d'art et des routes, emporter des véhicules.

Les principaux dégâts constatés sont les dégradations, les salissures **de chaussées et d'habitations, voire leur destruction, ainsi que le colmatage des buses, des fossés et des bassins d'orage, ce qui peut aggraver les risques d'inondation.**

Indirectement, le ruissellement peut entraîner la **pollution des eaux superficielles et souterraines,** du fait notamment de la forte turbidité des eaux. Du fait de la montée de l'eau généralement brutale et de la combinaison de sa vitesse et de sa hauteur, l'inondation peut provoquer des dommages aux personnes, biens et activités.

La Gestion des eaux de pluie en droit Français.



Le principe de libre écoulement et de libre usage des eaux pluviales .

- Les eaux pluviales et le droit privé (code civil).
- Les eaux pluviales et le droit public. (Droit administratif).
- Les eaux pluviales et le droit de l'urbanisme.
- Prise en compte des eaux pluviales dans les PLU et dans les autorisations d'urbanisme.
- Schéma Directeur de gestion des eaux pluviales et Zonage d'assainissement pluvial.

Code Civil

ARTICLE 640 : « Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent **naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué**. Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement. Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur ».

ARTICLE 641 : « Tout propriétaire a **le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fond**. Si l'usage de ces eaux ou la direction qui leur est donnée aggrave la servitude naturelle d'écoulement établie par l'article 640, une indemnité est due au propriétaire du fonds inférieur. (...). **Les maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenants aux habitations ne peuvent être assujettis à aucune aggravation de la servitude d'écoulement (...)** ».

ARTICLE 681: Tout propriétaire doit établir des toits de manière que les eaux pluviales s'écoulent sur son terrain ou sur la voie publique ; il ne peut les faire verser sur le fonds de son voisin.

Servitude et obligations

- Si aggravation de la servitude d'écoulement naturel = **engagement de la responsabilité civile et obligation d'indemniser les propriétaires subissant un préjudice du fait de cette aggravation.**
- Même obligation pour les **collectivités dans la gestion de leur domaine public ou privé**, avec une responsabilité particulière en ce qui **concerne le ruissellement des eaux sur le domaine public routier** (*article R 141-2 du Code de la voirie routière*).
- Le rejet ou l'infiltration d'eaux pluviales de tout projet d'aménagement est soumis à déclaration ou à autorisation au titre de la « *règlementation eau* » (*rubrique 2.1.5.0 de l'article R214-1 du Code de l'environnement*).

Projets sur le Bassin Versant de l'Yvette



Projets à moyens termes du SIAHVY

- **Saint Forget** : réaménagement du « canal d'amené » et du Bassin, fait, été 2018,
- **Chevreuse** : 2020/2021, capacité « +/-30 000m³ ? »
- **Bures** : Bassin, augmentation de capacité 30 000m³ en 2018,
- **Bures/Orsay** : Reméandrage de l'Yvette et restauration des zones humides : 2020/2021,
- **Neufs Arpents Orsay**, réfection du site, en projet,
- **Saulx** : augmentation de capacité : 10 000m³ au moins selon budget (+).



Bassin de Bures augmentation de capacité de 30 000 m³, décembre 2018, photo P. Farret



Bassin de Bures augmentation de capacité de 30 000 m³ photo P. Farret Décembre2018.



Bassin de Bures photo P. Farret Décembre 2018.



Bassin de Bures photo P. Farret Décembre 2018.

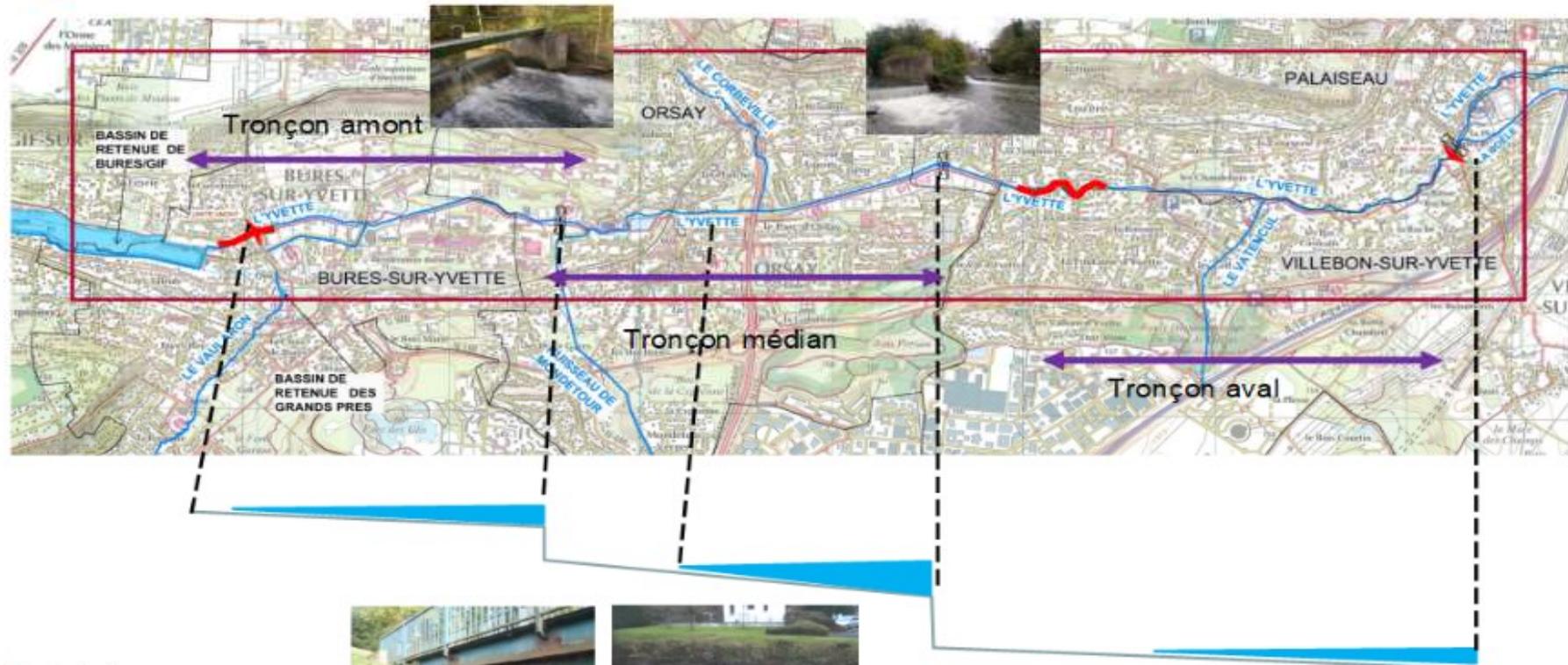


Réfection de la vanne de l'Yvette, Photo P. Farret, décembre 2018

Aménagements Yvette, Bures et zone en Aval



LE PERIMETRE GLOBAL DU PROGRAMME DE TRAVAUX



Contraintes
(GC, concessionnaires, etc...)

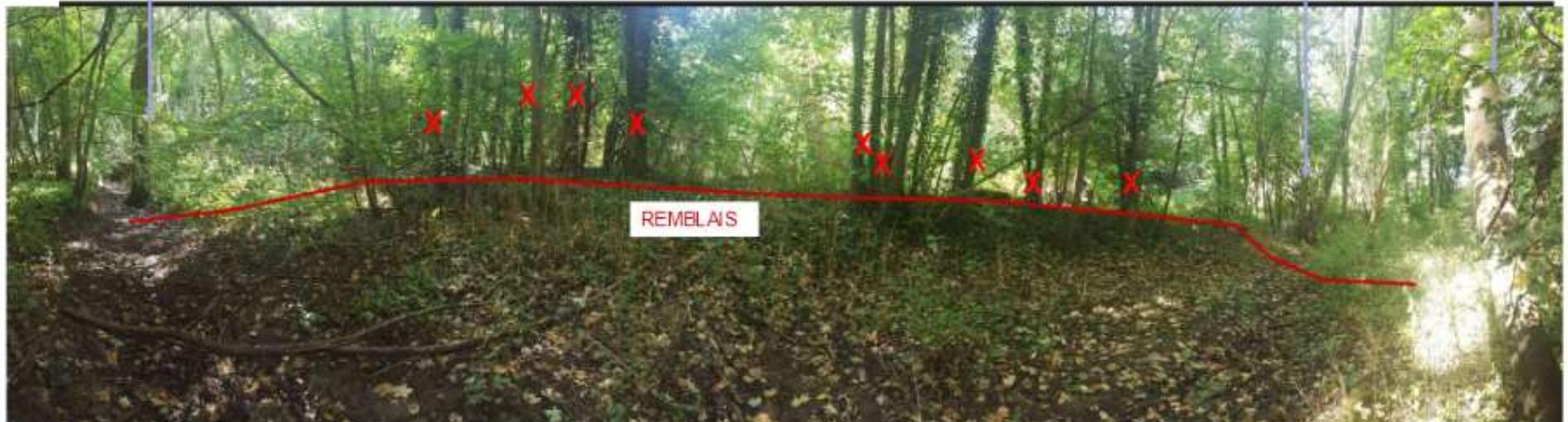


**Tronçons
canalisés**
(Phase 2 :
aucune emprise)





QUELS SONT LES IMPACTS ? ... et LES ENGAGEMENTS !



**Travaux : cours d'eau : 1km, Réaménagement : 2,5 ha de zones humides,
Volume d'eau stockée possible : 42 843m³**

Aménagements dans le Bassin Versant du Vaularon et de ses affluents

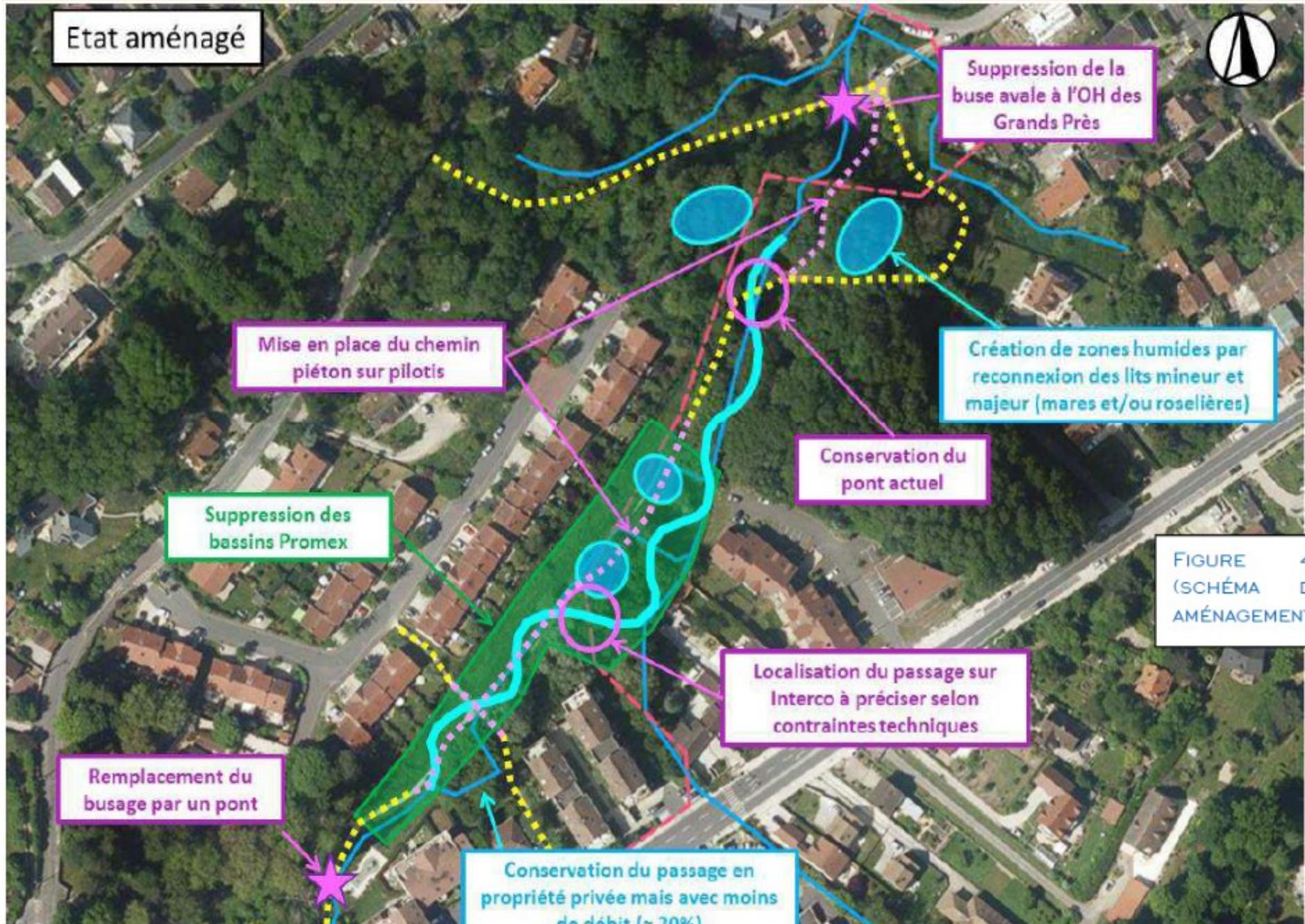


Zone des Grands Prés avant construction



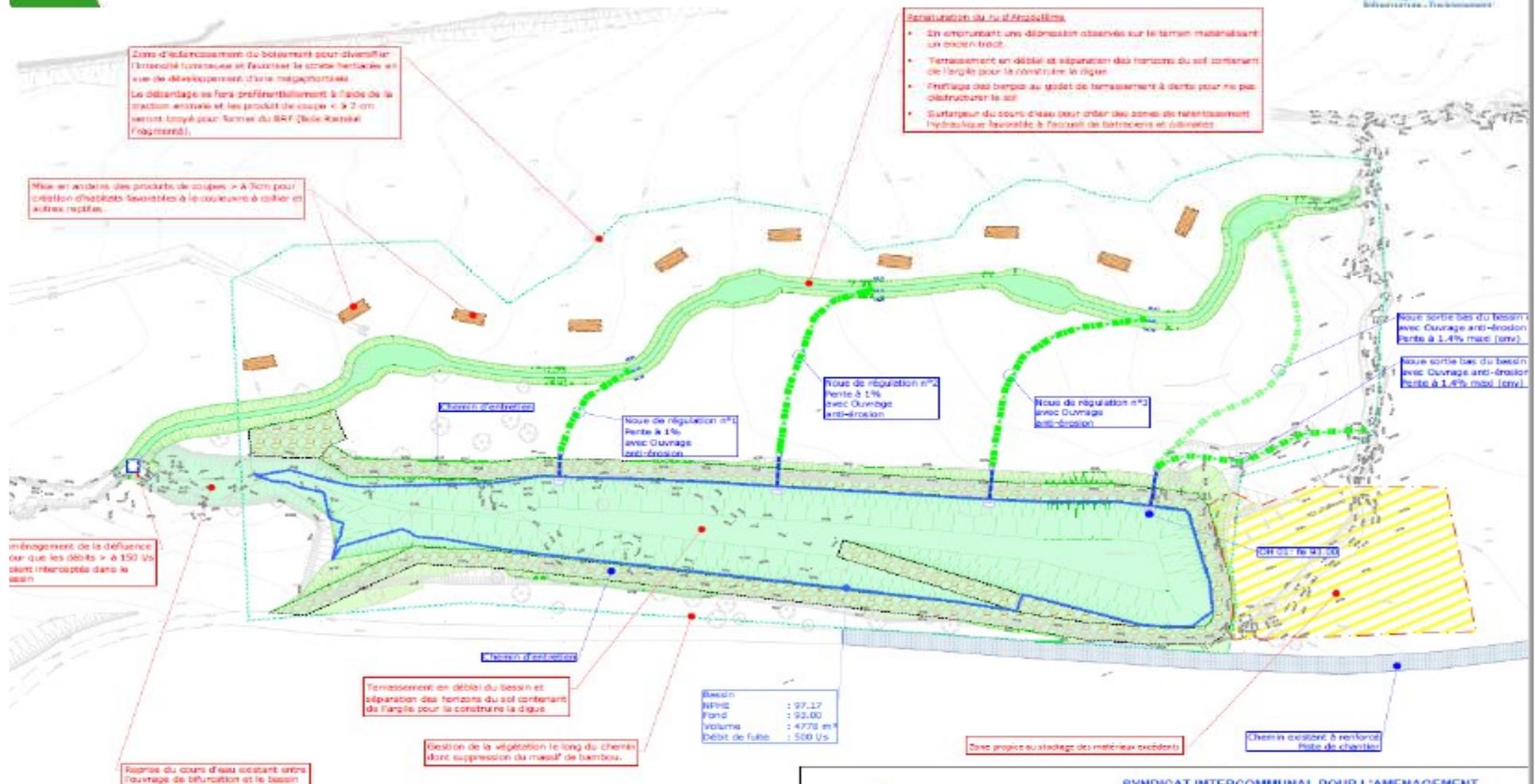
Bassinets des Grands Prés, juillet 2017
photo D. Farret

Grands Prés en attente : fin 2019/2020



Zone naturelle d'expansion des crues en attente : 2020

Mission de maîtrise d'œuvre - AVP Présentation de l'AVP



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE
Etude de faisabilité de l'aménagement de la zone humide du barrage

Baratage

2/ Planning prévisionnel incluant les délais d'instruction incompressibles en optimisant le chevauchement des phases d'instruction (Sous réserve d'acceptation des différents services de l'état)

	T4 - 2018			2019				2020			
	Oct	Nov	Déc	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Validation de l'AVP	■										
Dépôt du dossier de demande de distraction du régime forestier	■										
Instruction du dossier de demande de distraction du régime forestier	■	■	■	■	■	■					
Dépôt du dossier de demande d'examen au cas par cas	■										
Instruction du dossier de demande de cas par cas par la DRIEE (Autorité Environnementale)		■									
Montage du cahier des charges et consultation pour les études géotechniques	■	■									
Etudes géotechnique			■								
Phase PRO				■							
Montage des dossiers de mise en compatibilité du document d'urbanisme (MECDU) et du dossier d'autorisation environnementale unique (DAEU)				■							
Dépôt des dossiers MECDU et DAEU, instruction, enquête publique et arrêté préfectoral d'autorisation (Hypothèse d'un dépôt à l'obtention de la distraction du régime forestier)					■	■	■				
Montage du DCE, sélection de l'entreprise travaux							■				
Démarrage potentiel des travaux et réalisation (4 à 6 mois)								■	■		



Phase Conception



Délais d'instruction



Phase travaux

Journée mondiale des zones humides

2 février 2019

Zones humides et
changement climatique



Soyons énergiques face au changement climatique Les zones humides nous aident à faire face



Absorbent et stockent le carbone



Réduisent les inondations



Atténuent les sécheresses



Réduisent les effets de tempête
et protègent les côtes

Stoppons la perte des zones humides



Restaurons



Conservons



Utilisons-les rationnellement



Ne les drainons pas



Ne construisons pas dessus



Ne les dégradons pas

35% des zones humides du monde entier ont disparu depuis 1970. Nous devons travailler ensemble pour conserver et restaurer ces écosystèmes incroyables, qui sont une aide pour nous préparer, faire face et rebondir face aux impacts du changement climatique.

ZONES HUMIDES PROTECTION

- **Gometz, 2018, révision allégée du PLU :**

Fin des procédures d'urbanisme, notamment la révision allégée levant le périmètre d'étude sur le secteur des Grands Près et actant la réglementation de 3 zonages différents pour qualifier les zones humides (**Zones humides avérées, zones humides présumées et zones humides potentielles**).

La révision allégée a été approuvée lors du conseil de fin d'année.

Entretien et contrôle des Bassins

- **Bures : Bures /Gif, Siahvy,**
Bassins des Hauts de Bures par la Commune.
- **Gometz :** - Entretien du **bassin du Haut des Vignes** régie de **Palaiseau**, qui surveille son fonctionnement 1 fois par mois lors de leur passage mensuel, entretien des réseaux assainissement de la commune.
 - Bassins d'Armand et Grands Près : le SIAHVV
 - Bassin du CD35 par le CD91.
- **Chevry : Bois Carré :** Commune de Gif/Suez.

Plateau de Saclay : Corbeville

LE CAMPUS URBAIN PARIS-SACLAY

Le sud du plateau

0 150 300 450 600 m



Source : Urbanisme LESY-CARS-CAZ D'Hauteville Aménagement, juillet 2013-2014
Actualisation : 394 Paris-Saclay - IGM/Aménageur, Décembre 2018. BP 1407 2018 12-13-1D-41

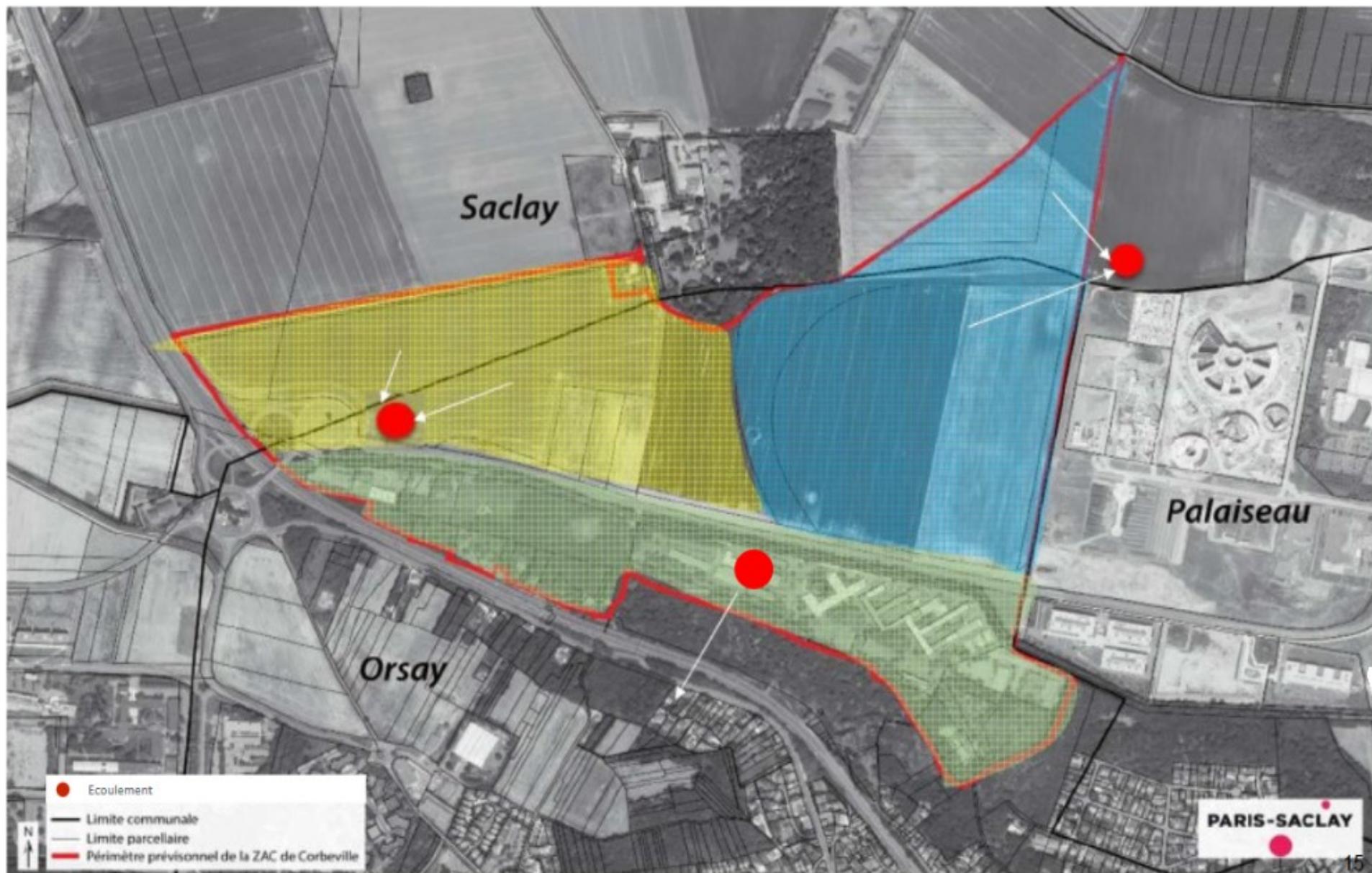
LE BILAN HYDRAULIQUE – ZAC Corbeville

Volumen (V) en m ³	Bassin versant					
	Ouest		Est		Sud	
	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
V à infiltrer (10 premiers mm)	891	843	1462	990	346	1113
V à stocker à la parcelle	1323	-	2664	-	666	-
V à stocker à l'échelle du quartier	793	2596	1601	3170	381	1843
V supplémentaire en pluie centennale	377	430	757	526	191	363

* Volume correspondant à une pluie de retour 20 ans qui sont à stocker à la parcelle dans le cas de parcelles privées

** Ces volumes correspondent à la différence entre la pluie de retour 20 et 50 ans dans le cas de parcelles privées et à une pluie de retour 50 ans dans sa totalité dans le cas de parcelles publiques

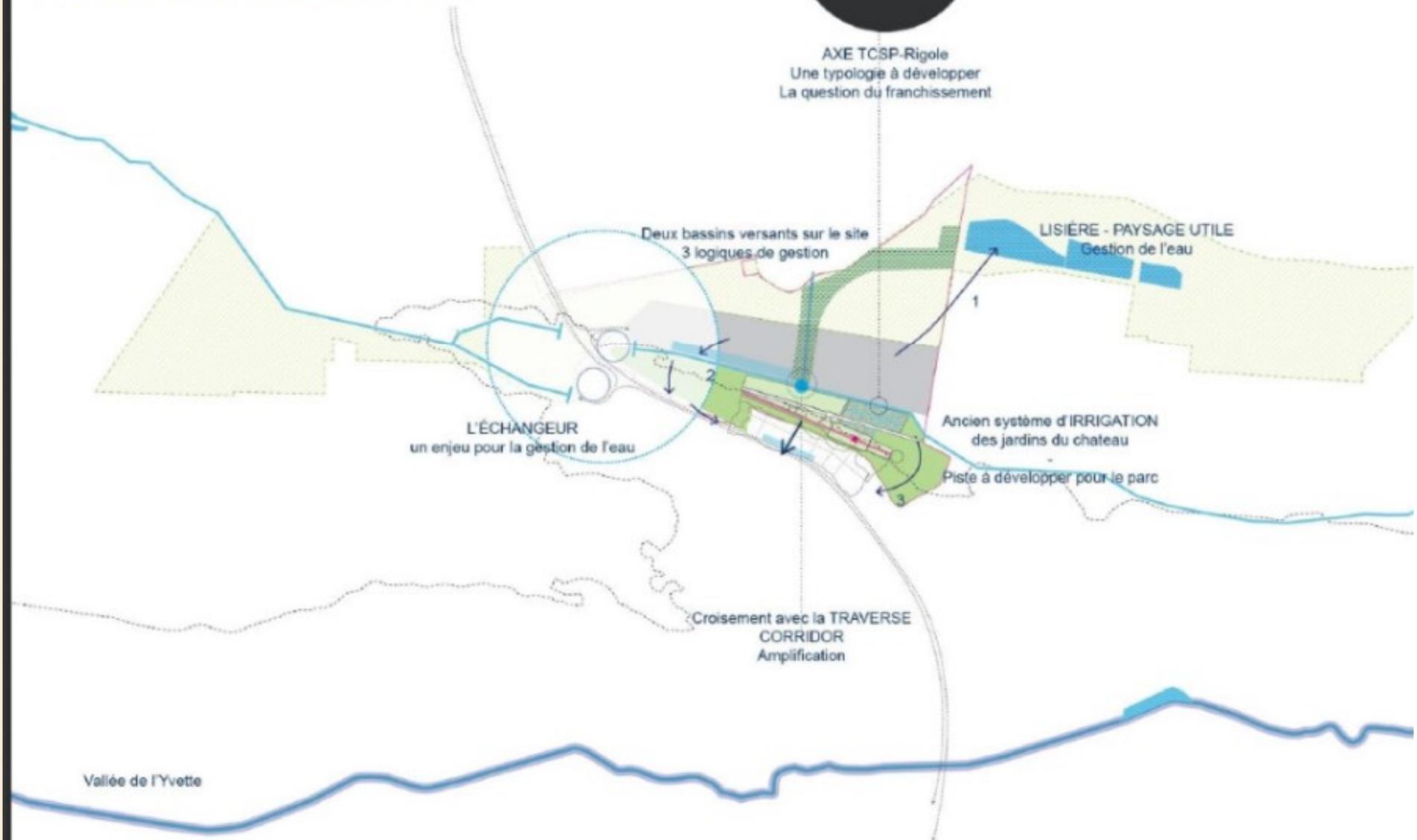
TROIS BASSINS VERSANTS NATURELS



LA RIGOLE, UNE LIGNE PATRIMONIALE ET FONCTIONNELLE



AXE TCSP-Rigole
Une typologie à développer
La question du franchissement



Déclarations : Catastrophe Naturelle Sécheresse, 2018

Bures : 23

Gometz : 0

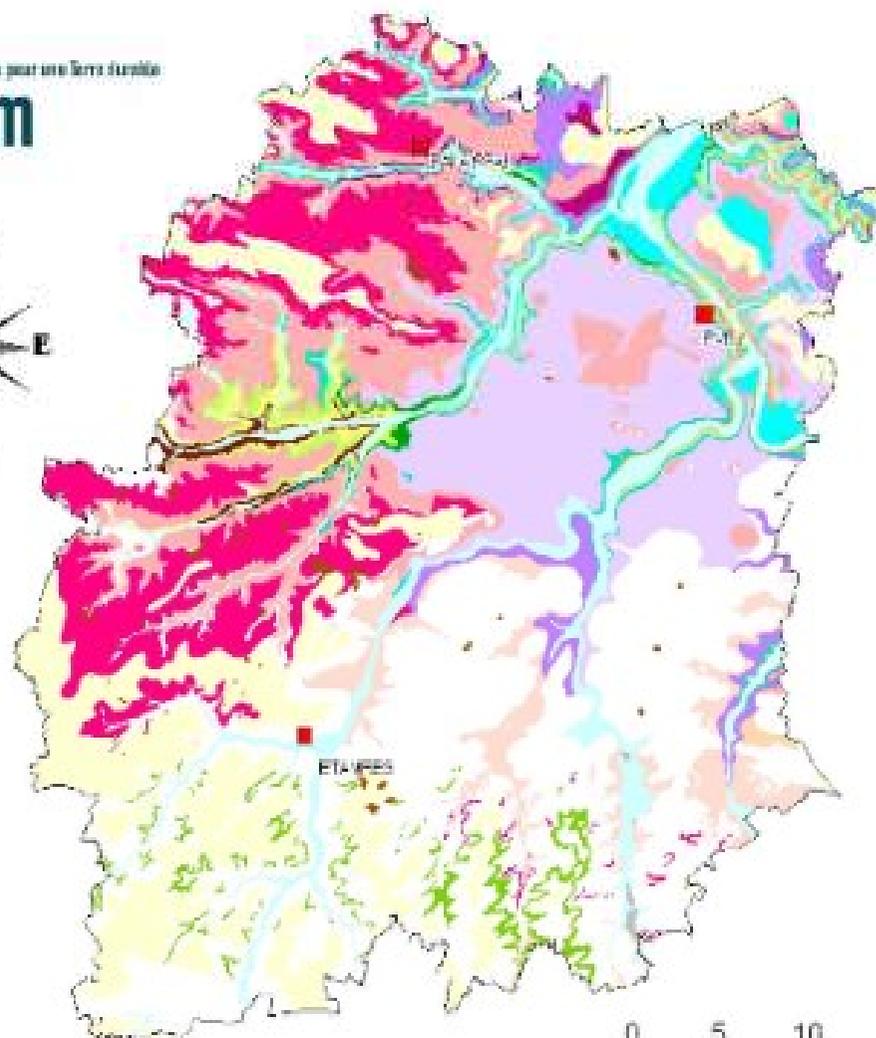
Gif : NC

Formations argilo-marneuses

- Cig1SF - Colluvions sur Sables de Fontainebleau (Quaternaire)
- CF - Colluvions de versants et de fonds de vallons (Quaternaire)
- CE - Colluvions polygéniques (Quaternaire)
- LP - Limons des plateaux (Quaternaire)
- Rfv,g1CB - Argiles à meulière de Brie (Quaternaire ancien)
- p-IVMM - Argiles à meulière de Montmorency (Quaternaire ancien)
- T - Dépôts tourbeux (Quaternaire)
- Fz - Alluvions récentes (Quaternaire)
- Fv-w-x-y - Alluvions anciennes (Quaternaire)
- PL - Sable de Lozère (Pliocène supérieur)
- m1MG - Molasse du Gâtinais (Aquitainien inférieur)
- g1MH - Marnes à huîtres (Stampien inférieur)
- g1CB - Calcaire de Brie et Argiles à meulière de Brie (Stampien inférieur)
- g1AR - Glaises à Cyrènes et Argile verte de Romainville (Stampien inférieur)
- e7MC - Marnes luciliennes (faciès de transition) (Priabonien)
- e7MS - Marnes supragypseuses (Priabonien)
- e7G - Marnes associées aux masses du gypse et Calcaire de Champigny (Priabonien)
- e4SG - Sables et grès de Breuillet (Yprésien)
- e4APS - Argile plastique et argiles sableuses de l'Yprésien (Yprésien)
- e2CrBE - Marnes de Meudon (Montien)
- RC - Argile à silex et craie blanche à silex (Crétacé et limite Crétacé-Tertiaire)

Zones a priori non argileuses

Kilomètres



0 5 10
Kilomètres

Illustration 6 - Carte synthétique des formations argilo-marneuses du département de l'Essonne

2) Assainissement Législation française.

- **Loi NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) **promulguée le 7 août 2015 n°2015-991.**

1er janvier 2020 : les compétences eau et assainissement seront des compétences pour la communauté d'agglomération (CPS).

Le SPANC

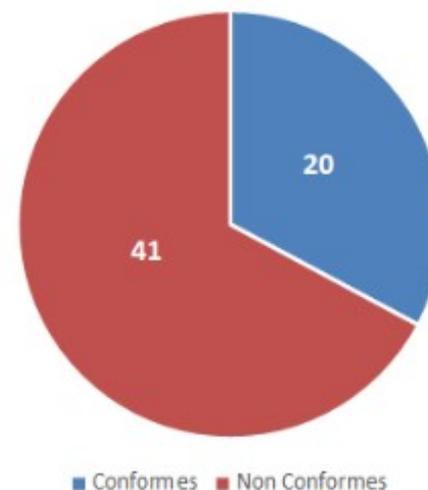
Les contrôles en 2017



Il existe plusieurs types de contrôles réalisés par le SPANC :

- **Les contrôles des installations neuves** (contrôle de conception + contrôle de bonne exécution)
- **Les contrôles des installations existantes** (périodique)
- **Les contrôles des installations existantes** (vente)

Installations contrôlées en 2017 : 61



Contrôles réalisés en 2017



Les usagers contactent le SPANC en majorité dans le cadre des ventes immobilières suite à la modification de la réglementation en vigueur.

12

Assainissement - Gif/Chevry :

- Les travaux se font conformément au planning retenu à l'issue du SDA, dans le cadre du Contrat de Bassin (2012/2016).
 - **la fin des travaux de mise à niveau et de réunification du réseau allant des 32 Arpents (Golf) de Chevry jusqu'à la Maison Forestière et la rocade de Beaudreville.**
- Il reste un **tronçon à faire aux Prés Mouchards** qui était en attente pour raison saisonnière, une 4ème tranche de travaux est programmée.
- Sur le **secteur de Belleville**, reprise de travaux sur les 5 rues restantes qui n'avaient pas été traitées dans la première tranche (coût plus de 1 million d'euros).
- Les travaux reprendront ensuite sur le secteur de **Chevry (2020)**.
- **La réfection de l'assainissement de la Grange Martin est terminée.**

Travaux assainissement, Bois Carré



Bassin du Bois Carré, Aout 2018 Photo P. Farret



Pollution dans le Bassin du Bois Carré, 4-01-2019 Photo : p-Farret

Pollution de la Frileuse



Pollution de la Frileuse, 4-01-2019 Photo : p-Farret

Travaux Assainissement, Bures, 2018

	COUT TTC
Commandé à SUEZ	
TRAVAUX DEVANT GRANDE MAISON 69 rue CDG Renouvellement branchement	4 384,61 €
Commandé à SEGEX	COUT TTC
TRAVAUX RUE GENERAL LECLERC (PARTIE NORD)	56 466,48 €
Commandé à TPE	COUT TTC
TRAVAUX BOULEVARD DES OISEAUX	58 089,60 €
COUT TOTAL TRAVAUX	118 940,69 €
Etude du fonctionnement du réseau d'eaux pluviales et propositions d'aménagements	10 873,82 €
Etudes Rue du Général Leclerc	3 840,00 €
COUT TOTAL ETUDES	14 713,82 €

Rue de Gometz à Bures 2018/2019



Montant des travaux :

- EU : 531 722€
- EP : 182 417€
- Eau potable: 186 960€

- Autres : 1232457 €

Projets travaux d'Assainissement Bures 2019

- **Phase 1 de la rue de la Hacquinière**, dont le coût était dans l'avenant N°05 de la DSP SUEZ soit :
 - EU : 482 920€
 - Eau potable : 276 000€
 - Autres travaux : 750 000€En attente de subventions.
- Etude pour les réseaux de la **rue du Général Leclerc (partie Sud)** et de la **rue Charles de Gaulle**.

Assainissement - Gometz-le-Châtel

- **Travaux de correction ont été réalisés sur Gometz le Châtel, tranche 1** : Avenue du Vaularon, Rue de Fromenteau, Avenue de Villeneuve et de la Pépinière, Rue Saint Nicolas, Rue de la Sablonnière soit un total d'ECPP supprimées à ce jour de **68 m³/j sur 161 m³/j** existants (étude 2012).
- **Les travaux de la tranche 2** : Beauregard, Sentier Saint Clair à Vieux Chemin semblent difficiles à réaliser car passage dans propriétés privés.

Le SIAHVY informe qu'avec les nouvelles techniques elles deviennent possibles.(CR de la Réunion des Elus des trois communes (B,G,GleC), VYF et SIAHVY, le 18 juin 2018).

Assainissement

Problème sur le réseau Intercommunal du Vaularon :

Constat approuvé par les Elus et le Syndicat : malgré les travaux réalisés à ce jour, le **réseau déborde en cas de pluie importante**, comme l'a démontré la rapidité avec laquelle il a été saturé et il a débordé lors des orages des 10-11-12 juin courant (3 jours).

Ou le **collecteur est insuffisant** pour la population concernée, ce que conteste Monsieur Vivien **ou le réseau d'Assainissement est encombré par la présence d'une grande quantité d'ECPP et M** (Eaux Claires Parasites et Météoriques). Ces observations ont été constatées et mesurées lors des **études de 2008, 2012 et le SDA de 2015** et a abouti à un programme d'actions détaillées commune par commune, classées en 3 niveaux de priorités, sur l'ensemble des points à corriger tout le long du réseau.(CR de la Réunion des Elus des trois communes (B,G,GleC), VYF et SIAHVY, le 18 juin 2018).

Tableau de synthèse des mesures de campagnes 2008 et 2012, Bassin versant du Vaularon

Secteur d'apport	ECPP			ECPM	
	Ratio m ³ /km de réseau 2012	Total ECPP (m ³ /j) par commune 2012	<i>Etude précédente (m³/j) 2008</i>	Surface active (ha) par commune 2012	<i>Etude précédente (ha) 2008</i>
Gometz le Châtel	12,1	161	<i>146</i>	4,7	<i>4,05</i>
Gif sur Yvette	3,0	94	<i>53</i>	2,6	<i>3,05</i>
Bures sur Yvette	19,1	149	<i>123</i>	0	<i>0,3</i>
TOTAL		405	<i>322</i>	7,3	<i>7,4</i>

Assainissement Bures sur Yvette

- **Rue de la Vierge émanant de Montjay** et localement ce sont **149 m³/j** qui ont été retrouvés auxquels nous pouvons ajouter les arrivées du Baratage or à ce jour aucune correction n'a été apportée à notre connaissance en ce versant (réf. Etudes SIAHVY 2008/2012).
- **2017 : Les travaux réalisés ont porté sur la Route de Chartres : réseau communal, mais pas d'aménagement d'un Intercommunal,**
- Suez a réalisé pendant la période estivale **une identification des dysfonctionnements majeurs sur le réseau (rond point de Gometz le Châtel à la jonction du Réseau du Vaularon) dans le Réseau assainissement de l'Yvette sur les trois communes :**
 - **Recenser les zones rouges, où ont lieu les fuites importantes, et identifier les actions d'urgence,**
 - **Les inscrire dans le 11^{ième} programme agence de l'eau qui va démarrer en 2019,** en préparant le programme intercommunal spécial 2019-2027 dédié à ces travaux, indépendamment de la poursuite du programme en cours.

Projets de constructions d'habitations sur le Bassin Versant du Vaularon et raccordement dans le réseau EU du Vaularon défaillant.

Bures : références - bulletin municipal de janvier 2019

- Continental Foncier : 22 logements,
- Optométrie : 210 logements,
- Avenue des Violettes : 6 pavillons,
- Projet Gambetta : 32 logements,
- Plus les constructions indépendantes.

Gometz le Châtel : réf. Information Elus

- 12 logements locatifs rue des Coquelicots.
- 20 logements locatifs, une boulangerie et une maison médicale aux Hauts de Vignes.
- 9 logements, au n°14 route de Chartres.
- Plus les constructions indépendantes.

Chevry : Réf. Observation de terrain - 55 logements

Directive n°91/271/CEE du 21 mai 1991

Avis de VYF (Réserves) lors de l'enquête publique du PLU de Bures sur Yvette 2018.

- « - Obligation *Selon la circulaire explicative du 8 décembre 2006 relative à la mise en conformité de la collecte et du traitement des eaux usées des communes soumises aux échéances des 31 décembre 1998, 2000 et 2005 en application de la directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines, il est précisé : « Nous vous demandons de veiller à ce que l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs ne puisse intervenir alors que la collecte et le traitement des eaux usées qui en seraient issues ne pourraient pas être effectués dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur et si l'urbanisation n'est pas accompagnée par la programmation des travaux **et actions nécessaires à la mise en conformité des équipements de collecte et de traitement situés à l'aval de ces secteurs.** Pour ce faire, vous agirez notamment sur le fondement des **articles L. 121-1, L. 123-1 et R. 123-9 du code de l'urbanisme** »*
- Une obligation de résultat est imposée dans ce texte et VYF demande que les règlements soient appliqués en ce domaine afin de répondre à la Prévention et à l'Hygiène de base, demande la correction des dysfonctionnements du réseau d'assainissement avant de procéder à de nouveaux ajouts, comme l'indique la Loi et le bon sens.

3) Eau Potable



Détail d'une facture Coût de l'eau HT.	Déc. 2012	Oct. 2013	Déc. 2014	Déc. 2015	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018
Consommation eau hors abonnement							
Lyonnaise des Eaux ((LE) SUEZ	1,7017	1,7511	1,7890	1,80	1,8004	1,7939	1.84
Agence de l'E. Seine-Normandie	0,0663	0,0663	0,0663	0,0663	0,0676	0,0676	0,0608
Collecte et traitement des eaux usées							
LE réseau communal	0,5532	0,5574	0,5669	0,5679	0,5653	0,5743	0,5851
LE réseau intercommunal	0,1622	0,1692	0,1709	0,1747	0,1773	0,1899	0,2004
Commune de Bures	0,1479	0,1479	0,1479	0,1479	0,1479	0,1479	0,1479
SIAHVY	0,4139	0,4230	0,4340	0,4340	0,4430	0,45	0,4645
SIAAP	0,4820	0,5250	0,5580	0,5580	0,5720	0,62	0,62
Organismes publics							
Lutte contre la pollution	0,40	0,40	0,41	0,4150	0,4150	0,42	0,42
Modernisation des réseaux de collecte	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,24	0,24
Voies navigables de France	0,0123	0,0123	0,0123	0,0123	0,0125	0,0130	0,0130
Total	4.2395	4,3522	4,4553	4,4711	4,501	4,5166	4.5917

Coût de l'eau en 2019

Redevance transport :

2018 : 0,4645^e HT/m³

2019 : 0,4691^e Ht/m³

Traitement par SIAAP :

2018 : 0,62 Ht/m³

2019 : 0,673 Ht/m³



La lutte contre les perturbateurs endocriniens

Le gouvernement français met en route la deuxième Stratégie Nationale contre les Perturbateurs Endocriniens.

Afin de mieux préserver notre santé et l'environnement des perturbateurs endocriniens, cette stratégie devrait :

- **Inclure les perturbateurs** « suspectés » et « présumés » en attente de travaux preuves,
- Réintégrer la **lutte contre la pollution** globale, notamment **aux métaux lourds, micro-plastiques et nanomatériaux,**
- Mettre en place un **bonus-malus pour inciter les industriels à substituer les perturbateurs endocriniens.**
- **Interdire** immédiatement les perturbateurs endocriniens à **l'effet purement accessoire.**
- Sortir rapidement les **perturbateurs endocriniens** des produits de la **consommation courante.**
- Inclure le **changement de pratiques agricoles** dans le cadre d'une transition agro-écologique pour **réduire l'usage de pesticides.**

Consultation publique jusqu'au 8 février, site de FNE :
information@fne.asso.fr

Objectifs 2019

Poursuivre les activités,

- **Lutte contre les inondations,**
- **Eau potable,**
- **Qualité des eaux de rivières , suite du Contrat de Bassin , réseaux Assainissement et PRGE,**
- **Eaux de ruissellement et mise en place des zones d'expansion du Baratage, Grands Prés,**
- **Dossier plateau de Saclay dans le cadre de VYF et de l'UASPS,**
- **Suivi des projets communaux Bures, Gometz-le-Châtel, Gif, les Ulis.**
- **Rencontre avec le SIAHVY,**
- **Dossiers en cours et enseignement,**
- **Rencontres du Collectif, ENE.**



Bassin du Bois Carré, octobre 2018 Photo P. Farret

SITE WEB VYF

- **Pourquoi un site VYF?**

Pour conserver les documents, les recherches et les traces des actions de VYF
Pour les mettre facilement à la disposition de tous (yc hors association)

- **Site actuel, basé sur progiciel du commerce**

Simple à l'exploitation mais des limitations dans les fonctionnalités

Un référencement accessible à tous (via Google, Bing..) car nom de domaine déposé

Un format « smartphone » utilisable via un navigateur sur mobile ou tablette

Adresse URL: <https://www.vyf-asso.com/>

- **Evolutions à mettre en œuvre**

Mises à jour plus fréquentes et plus complètes

Simplification de la navigation (retirer les rubriques inutiles, regrouper certaines infos, etc..)

Modernisation de la présentation

Réactivation twitter

Et selon vos suggestions.....

SITE WEB VYF (suite)



Vaularon - Yvette - Frileuse

[Actualités](#) [Qui sommes nous?](#) [Vie de l'Association](#) [Les communes et l'eau](#) [Adhésion](#)

[L'Eau et Vous](#) [Organismes Gestionnaires](#) [Organisation et Documents Administratifs](#)

[Aménagements et Ouvrages](#) [Hydrographie du Bassin Versant](#) [Plateau de Saclay et OIN](#)

[Inondations](#) [Pollutions](#) [Galleries](#) [Liens vers les Associations](#) [Nous contacter](#)

Infos Crues

10. janvier 2019

Avis de VYF à l'occasion de l'enquête publique sur la modification du PLU de Bures sur Yvette

Modification du PLU portant sur mise en compatibilité du PLU concernant le projet de restauration de la continuité écologique et de lutte contre les inondations de l'Yvette dans le campus de l'Université Paris Sud sur la commune de Bures-sur-Yvette.

Enquête du 24 novembre au 24 décembre 2018

VYF a émis un avis favorable

Le document est [ici](#)

[Lier votre compte Twitter](#)

SITE WEB VYF (suite)

Vaularon - Yvette - Frileuse

Actualités Qui sommes nous? Vie de l'Association **Les communes et l'eau**
L'Eau et Vous Organismes Gestionnaires Organisation et Documents Administratifs
Aménagements et Ouvrages Hydrographie du Bassin Versant Plateau de Saclay et OIN
Inondations Pollutions Galeries Liens vers les Associations Nous contacter

Bures sur Yvette Gometz le Châtel Gif sur Yvette Gometz la Ville Les Ulis Intercommunalité

Rencontres VYF Schéma Directeur Assainissement **Enquêtes publiques** Elections

[Adhésion](#)

[Assemblée Générale de VYF 2019](#)

[Infos Crues](#)

[Lier votre compte Twitter](#)

Avis de VYF à l'occasion de l'enquête publique sur la modification du PLU de Bures sur Yvette

Modification du PLU portant sur mise en compatibilité du PLU concernant le projet de restauration de la continuité écologique et de lutte contre les inondations de l'Yvette dans le campus de l'Université Paris Sud sur la commune de Bures-sur-Yvette.

Enquête du 24 novembre au 24 décembre 2018

Le dossier est consultable [ici](#).

VYF a émis un vis favorable



Avis VYF enquête publique de Bures.pdf
Document Adobe Acrobat 290.9 KB
[Télécharger](#)

Avis de VYF à l'occasion de l'enquête publique sur le PLU de Bures sur Yvette

Ci-après l'avis de VYF donné à l'occasion de l'enquête publique sur le PLU de Bures sur Yvette
Enquête du 3/04/2018 au 3/05/2018



PLU Bures_Avis VYF.pdf
Document Adobe Acrobat 727.3 KB
[Télécharger](#)

Protégez vous, protégez vos biens.

direction générale
de l'Urbanisme
de l'Habitat et
de la Construction

les outils

INONDATIONS

GUIDE D'ÉVALUATION
DE LA VULNÉRABILITÉ
DES BÂTIMENTS VIS-A-VIS
DE L'INONDATION



direction générale
de l'Urbanisme
de l'Habitat et
de la Construction

Bureau des
partenariats et des
actions territoriales
Arche sud
92055 La Défense
cedex
téléphone :
33 (0) 1 40 81 21 22
télécopie :
33 (0) 1 40 81 91 40
Internet :
www.logement.gouv.fr

Merci pour votre écoute, place aux questions



Bassin d'Armand, Décembre 2018, photo P Farret